7JOURS
PETITES AFFICHES DE BRETAGNE
N°5093
99e Année
1er/02 octobre 2021
Prix : 1,60 €
7jours.fr

CMA 35 ARTISANS À VOS VOTES !

VIOLENCES EN ILLE-ET-VILAINE
Aide aux victimes

INVESTISSEMENT IMMOBILIER
Quel dispositif fiscal choisir ?

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

© LM-7J - Photomontage

LE PETIT LUNETIER

1 RUE D'ESTRÉES, 35000 RENNES
02 99 86 67 48
LEPETITLUNETIER.COM
DU MARDI AU SAMEDI

ORIGIN
Conception - Réalisation

CEDRIC PELEGRIN

Port : 06 21 66 70 16 // cedric.pelegrin@societe-origin.fr

Votre partenaire pour vos projets particuliers et professionnels

FD ENERGIES
ELECTRICITE | PLOMBERIE | CLIMATISATION
02.99.67.24.97 • 06.72.39.45.02
fdenergies35@gmail.com • 35740 PACÉ

Atelier Drouin Gandon
Menuiserie • Agencement
Menuiserie traditionnelle
Rénovation du Patrimoine

02 99 30 06 90 - contact@adg-ma.fr
ZI route de Lorient - 7 rue de la Retardais 35000 RENNES

MP déco
PEINTURE - DÉCORATION & REVETEMENT DE SOL

PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURAUX
BÉTONS TEINTÉS - ENDUITS DÉCORATIFS
EFFETS DE MATIÈRES - FRESQUES - GRAFF
LASURE - VERNIS - PAPIERS PEINTS...

Pierre MAHEUX
06 11 11 17 45 - p.maheux@sfr.fr

SOMMAIRE

Actualité p/04

- Violences : 15 % des victimes sont accompagnées
- Carnets
- Brèves

Économie p/08

- Brèves
- France Relance : Un an après son lancement, qui sont les bénéficiaires du plan ?
- Digitalis Conférence. Simple et sur mesure
- Le notariat, la tête dans le cloud et les pieds à Nice !
- Le Bâtiment en pleine activité, mais…

Focus p/18

- Élections à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Expertise p/24

- Investissement immobilier : Quel dispositif fiscal choisir ?

Art de vivre p/27

- Nouvelle édition du City-Book Rennes

Annonces légales p/30

7 JOURS – Les petites affiches de Bretagne, N° 5093 - ÉDITÉ PAR « 7 Jours » - SAS au capital de 54 000 € - **SIÈGE SOCIAL :** 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES - **TÉL.** 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr - **E-MAIL :** contact@7jours.fr - **ADRESSE POSTALE :** BP 80338 – 35103 RENNES Cedex 3.
PRÉSIDENT HONORAIRE : Jean-Jacques BRÉE - **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :** Guillaume LALAU - **DIRECTRICE :** Nadine RAFFIN – **RÉDACTRICE EN CHEF :** Laora MAUDIEU **RÉDACTION :** Karine BARBÉ - redaction@7jours.fr – **DIRECTION ARTISTIQUE** : David PEYS **MAQUETTISTE :** Steven ISRAËL - **RESPONSABLE ANNONCES LÉGALES** : Nadine RAFFIN **COMMERCIAL PUBLICITÉ :** William CONNAN (0763166276) - **ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS :** Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÉRE- annoncelegale@7jours.fr - N° CPPAP 0226 I 83943 - RCS Rennes 589 200 344 - **IMPRESSION** : Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées - Dépôt légal à parution - **HEBDOMADAIRE :** Parution le vendredi/samedi - **PRIX DE VENTE UNITAIRE :** 1,60 € - **ABONNEMENT 1 AN :** 55 € (TVA incluse) : couplage journal + site internet. Membre de RésoHebdoEco.

PEFC 10-31-1510 / Certifié PEFC / pefc-france.org

40e semaine de l'année

Mercredi 6 : nouvelle Lune

Le dicton météo

« A la Saint-François vient souvent le premier froid. »

Fêtes à souhaiter

Le 2, Léger ; le 3, Gérard, Blanche ; le 4, François d'Assises ; le 5, Fleur ; le 6, Bruno ; le 7, Serge, Gustave ; le 8, Pélagie.

Un an déjà

Le 2 octobre, la tempête Alex frappe l'Europe de l'Ouest en faisant plusieurs morts et d'importants dégâts, notamment dans les Alpes-Maritimes (France) et en Ligurie (Italie). - Le 3 octobre, un accord de paix historique entre le Soudan et les groupes rebelles met fin à 17 années de guerre. - Le 3 octobre, le parquet fédéral belge et le parquet rwandais déclarent que trois personnes arrêtées sont soupçonnées d'avoir participé au génocide rwandais en 1994. - Le 6 octobre, décès à 65 ans du guitariste américano-néerlandais Eddie Van Halen. - Le 6 octobre, le prix Nobel de physique est attribué à trois chercheurs spécialistes des trous noirs : le Britannique Roger Penrose, l'Allemand Reinhard Genzel et l'Américaine Andrea Ghez. - Le 8 octobre, au Mali, après avoir été détenue pendant près de quatre ans, la travailleuse humanitaire française Sophie Pétronin est libérée.

Les tablettes de l'histoire

Le 4 octobre 1904, décès d'Auguste Bartholdi, créateur de la Statue de la Liberté. – Le 5 octobre 1994, en Suisse, 48 membres de l'ordre du Temple solaire périssent. Leurs corps sans vie sont retrouvés dans des maisons incendiées. - Le 7 octobre 1952, naissance de Vladimir Poutine, chef d'état russe. - Le 8 octobre 2005, la terre tremble violemment en Asie du Sud. Le Pakistan, l'Inde et l'Afghanistan comptent environ 70 000 morts et autant de blessés, tandis que deux millions de personnes se retrouvent sans abri.

Le truc de la semaine

Pour lutter contre la transpiration des pieds, frottez régulièrement l'intérieur de vos chaussures à l'aide d'un morceau de savon de Marseille. C'est particulièrement efficace contre les mauvaises odeurs.

L'esprit du monde

« Le bonheur est comme un papillon : il vole sans jamais regarder en arrière ».
Robert Lalonde

Préfecture & Justice

15% des victimes sont accomp

Du vol de vélo aux faits de terrorisme, chaque année en Ille-et-Vilaine, 32 000 victimes (en moyenne) se signalent auprès des forces de l'ordre. Pour mieux les accompagner, un schéma départemental d'aide aux victimes a été élaboré pour 2022-2024, signé au nom de l'ensemble des membres du comité local d'aide aux victimes (CLAV) par le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rennes, Philippe Astruc.

© J.-J. M.

Philippe Astruc, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rennes et Emmanuel Berthier préfet d'Ille-et-Vilaine signant le Schéma départemental d'aide aux victimes pour 2022-2024

On dénombre moins de victimes en 2020 (pour cause de confinement notamment), soit environ 28 700 victimes en Ille-et-Vilaine contre 32 400 l'année précédente. Pour autant, s'il y a moins d'atteintes aux biens, on note une augmentation du nombre d'atteintes aux personnes, et notamment de déclarations de violences conjugales.

Total des victimes sur le département d'Ille-et-Vilaine (du ressort des TJ de Rennes et Saint-Malo) ; cumul des chiffres de police et de gendarmerie :

	2017	2018	2019	2020
Atteintes aux biens	25 573	26 631	25 168	20 740
Atteintes aux personnes	6 328	6 676	7 293	8 002
dont violences conjugales	1 276	1 273	1 381	2 059
TOTAL	31 901	33 307	32 461	28 742

agnées

4 328 victimes suivies en 2020

Victimes d'accident, d'acte de terrorisme, ou de vol, 28 740 personnes se sont signalées auprès des forces de l'ordre en Ille-et-Vilaine en 2020. Et 15 % d'entre elles ont été prises en charge par des associations sur le département (4 328 personnes en 2020, contre 4 000 en 2018). L'accueil est fait notamment par SOS Victimes 35 et l'AIS 35, mais aussi les bureaux d'aide aux victimes des tribunaux judiciaires (TJ) de Rennes et Saint-Malo, l'unité d'accueil Enfants en Danger de Saint-Malo, l'unité médico-judiciaire de Rennes… *« 15%, c'est un indicateur satisfaisant »*, précise le procureur. Car toute victime n'a pas besoin d'un accompagnement spécifique. Mais si le territoire compte un réseau bien structuré, des failles persistent, *« par exemple auprès des victimes âgées de plus de 80 ans, qui ne viennent pas se porter partie civile. »*

Violences conjuguales : 130 personnes incarcérées à Vezin-le-Coquet

Les violences conjugales devant la justice

Le procureur de la République note aussi une augmentation des ouvertures de procédures pour violences conjugales : *« 908 procédures en 2019, 1414 en 2020, et pour 2021 nous sommes à ce jour à 1335 ce qui fait une projection annuelle de 1780. Cela s'est multiplié par 3 en 3 ans, c'est signe d'une plus grande confiance en l'institution judiciaire, la victime hésite moins à s'adresser à la puissance publique. »* Il indique par ailleurs que 137 comparutions immédiates ont été adressées l'an passé, et que 130 personnes sont en ce moment incarcérées à Vezin-le-Coquet pour une peine liée à des actes de violences conjugales *« ce n'est pas négligeable, et montre bien que ces actes sont pris au sérieux. »*

« Par ailleurs, 34 % des affaires sont classées sans suite. Depuis février 2021 des notifications sont adressées personnellement aux personnes qui se déclaraient comme victimes, afin que les associations puissent en expliquer les raisons. C'est souvent une question de preuves, c'est moins subit quand c'est expliqué. »

Conseil Régional
82 M€ votés en commission permanente

Réunis pour la première commission permanente de la nouvelle mandature au Conseil régional, les 27 élus présents ont voté près de 82 M€ de crédits et subventions répartis entre 1 500 opérations.

24,7 M€ ont été alloués à des projets d'aménagement portés par les collectivités locales :

- **500 000 €** pour Ploërmel (56) : construction d'une résidence habitat jeunes de 57 logements ;
- **200 000 €** pour Dol-de-Bretagne (35) : création de 28 logements locatifs sociaux au sein de l'éco-quartier *« Les Eco-hameaux de Maboué »* ;

Dont près de 3,4 M€ dédiés au logement et aux infrastructures de santé, aides aux projets de construction, extension ou réhabilitation de maisons de santé pluridisciplinaires :

- **511 920 €** pour l'établissement de 900 m² qui doit voir le jour à Carhaix (29) en 2023 ;
- **80 777 €** pour la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Dinan (22) ;

2,6 M€ de subventions ont été fléchées vers la culture et le spectacle vivant, pour 74 opérations, parmi lesquelles : 120 000 € pour l'école de théâtre du TNB à Rennes ; 35 000 € pour le festival le Grand Soufflet.

233 000 € vers 17 projets de production audiovisuelle ou d'écriture de films, de longs ou de courts métrages, de fictions ou documentaires.

92 000 € pour l'enseignement bilingue, via une aide individuelle de 4 000 € aux étudiants préparant les concours pour devenir enseignant bilingue.

L'association Les Miels de Bretagne crée cette année reçoit une subvention de 32 800 € pour développer cette marque de territoire et accompagner la montée en gamme.

©Adobe Stock

1 Bail commercial : conférence à la CCI lundi 4 octobre

Quel type de bail signer ? Comment le loyer est-il fixé, révisé, déplafonné ? Comment sont réparties les charges ? Le commerçant peut-il arrêter son bail avant la fin prévue ? Les questions sont nombreuses concernant le bail commercial, acte créé pour protéger les commerçants. Pour mieux en appréhender les enjeux et les engagements, la CCI Ille-et-Vilaine organise une conférence avec trois spécialistes :

- Laurent Giboire, Président du Directoire Giboire SA
- Maître Chauvin, Cabinet Chauvin, Avocat spécialisé en bail commercial
- Maître Gouranton, Notaire honoraire

Infos : conférence lundi 4 octobre de 14h30 à 17h à la CCI-35
Inscription par mail à infoplus@ille-et-vilaine.cci.fr ou par tel au 02 99 33 66 66

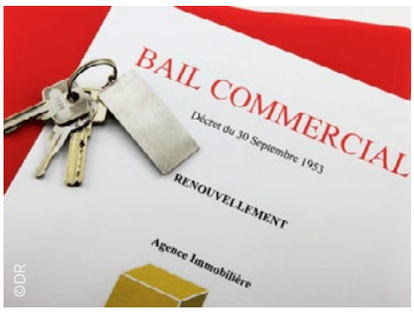

©DR

Le chiffre de la semaine

1 938 500 C'est le nombre de logements recensés en Bretagne, un nombre qui a plus que doublé en 50 ans. En 1968, on en comptait 880 900. Cette hausse s'explique à la fois par l'augmentation d'un tiers de la population bretonne et par la diminution du nombre moyen de personnes vivant sous un même toit. Il était de 3,2 en 1968 et est descendu à 2,1 en 2018. *Source INSEE*.

2 Diagnostic du viaduc Saint-Hubert sur la Rance

Les élus du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ont validé la signature d'un marché avec l'entreprise LERM, d'un montant total de 188 500 euros, pour réaliser une étude liée à l'amélioration et la restructuration du Viaduc Saint-Hubert. Ce pont de 286 mètres, mis en service en 1959, enjambe la Rance entre la Ville-ès-Nonais et Plouër-sur-Rance. Il nécessite aujourd'hui un diagnostic complet des bétons présents sur l'ouvrage en vue d'évaluer leur résistance. En août 2020 le Conseil départemental avait décidé d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes.

©CDpt35

3 Le projet du Palais du Commerce à Rennes revu

La ville annonce l'abandon de l'extension sur la façade est, la modification des arcades et un nouveau traitement de la toiture (suppression des éléments verriers). 85 millions d'euros seront investis pour requalifier ce secteur de la Ville d'ici 2025 (65 millions d'investissements privés et 20 millions d'euros d'investissements publics). Le Groupe Frey et Poste Immo, porteurs du projet de cette reconversion du Palais du Commerce, avec la collectivité, proposent des visites ouvertes au public, le samedi 9 octobre en matinée. Places limitées, inscriptions *https://metropole.rennes.fr/palais-du-commerce-le-projet-ajuste*

© Frey/MVRDV

© DR

Centre Eugène Marquis

Arrivée de Christophe **MASSARD**

Pilier expertise internationale

Christophe Massard, Oncologue médical de renommée internationale, quitte son poste de chef du Département d'innovation thérapeutique et des essais précoces (Ditep) à Gustave Roussy (Villejuif) pour intégrer les équipes d'Eugène Marquis à Rennes. Diplômé de l'Université Paris XI, Christophe Massard avait rejoint Gustave Roussy en 2006 après un post-doctorat à Londres. En 2017, il est nommé à la tête du Ditep où il développe la médecine de précision et la recherche sur l'immunothérapie. Il a été président de la CME (instance représentative de la communauté médicale) de Gustave Roussy de juin 2019 à juin 2021. Il a été nommé Professeur de cancérologie à l'Université Paris-Saclay en septembre 2019. Classé parmi les 150 meilleurs médecins de France, le Pr Massard a contribué à plus de 180 publications scientifiques parues dans des revues internationales.

Son arrivée au sein d'Eugène Marquis vient renforcer la notoriété du centre en créant un 5e pilier d'expertise internationale : l'innovation thérapeutique via les essais cliniques précoces et la recherche clinique dans les cancers urologiques. Moteur de la recherche contre le cancer, le Centre Eugène Marquis acte des ambitions fortes pour la Bretagne, à l'aube de la création de l'Institut Régional de Cancérologie de Rennes d'ici 2027.

© DR

Néotoa

Ludovic **COULOMBEL**

Nouveau président

Le Conseil d'Administration de Néotoa a désigné Ludovic Coulombel, 46 ans, comme nouveau président de Néotoa. Il a pris ses fonctions le 21 septembre 2021 et succède ainsi à Marcel Rogemont, à ce poste depuis 2004.

Titulaire d'une Maîtrise et d'un Master en Management Public Territorial, il débute sa carrière à l'Office Socio-Culturel Rennais puis à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne. Assistant parlementaire pendant 10 ans, il est élu conseiller municipal à la mairie de Saint-Gilles en mars 2008 puis adjoint délégué aux finances et à la communication en 2014. En 2015, il est élu conseiller départemental pour le canton de Melesse, délégué du littoral et de la baie du Mont-Saint-Michel. Il rejoint cette même année le conseil d'administration de Néotoa. En 2020, il est élu adjoint au maire de Saint-Gilles, délégué aux finances et à la communication puis en 2021, vice-président du conseil départemental délégué à l'habitat, au soutien aux communes et au numérique.

©DR - Salon Artibat en 2018

Salon ARTIBAT du 13 au 15 octobre

Ce sera la 17e édition du Salon ARTIBAT, le salon de la construction et des travaux publics, qui se tient au Parc des Expositions de Rennes du 13 au 15 octobre 2021. Le salon réunit tous les 2 ans à Rennes plus de 1 000 exposants et près de 40 000 visiteurs professionnels, des secteurs de la construction et des TP. Véritable plateforme d'échanges et d'affaires, l'occasion aussi de faire une veille sur les innovations du marché et les solutions industrielles du secteur.

©ICOM

Nouvelle école de Com' à Rennes en 2022

Pour la rentrée 2022, l'ISCOM, école de communication et de publicité, annonce l'ouverture de deux nouveaux campus, à Rennes et à Nice. Elle compte déjà une couverture dans 8 grandes villes de France, et poursuit sa politique de maillage territorial. Créé en 1986, l'Institut Supérieur de Communication et Publicité couvrent l'ensemble des métiers de la communication : le planning stratégique, l'influence et la réputation, la transformation et la stratégie digitale, la création et le design de marque et l'international. Magali Robine est la directrice du campus de Rennes. Elle était depuis deux ans directrice déléguée des écoles IPAC Bachelor Factory et Win à Rennes.

SARL Bougeard (Pleurtuit) : Michel passe la main à Adrien !

Créée il y a 33 ans par Michel et Agnès Bougeard, l'entreprise de couverture SARL Bougeard basée à Pleurtuit détient un savoir-faire en ardoise, métal (zinc, cuivre, plomb, alu) et chaume. La société, qui compte 10 salariés, a fêté le passage de flambeau de Michel à son fils Adrien, fin septembre au château du Bas Miniac. Pas moins de 400 personnes sont venues à cette journée évènement, profitant des démonstrations en couverture et ferronnerie. Labellisée *« Entreprise du Patrimoine Vivant »* depuis 2007, la SARL Bougeard est aussi *« Entreprise du Patrimoine Bâti »*, et la reconnaissance pour travailler sur des monuments historiques est en cours. *« En ardoise et métal, nous travaillons dans un rayon de 30km autour de Saint-Malo. Mais pour le chaume, les chantiers concernent l'ensemble du territoire français, car nous sommes environ 70 entreprises à travailler le chaume. »*

©SARL Bougeard

4

Initiative Rennes remet 4 trophées

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'Initiative Rennes, 4 trophées ont été remis à des entrepreneurs soutenus en 2021 :

- le Trophée Jeune entrepreneur à Mathieu Le Cornec et Félix Hamelot pour Horolaj à Rennes – Atelier d'horlogerie
- le Trophée Entreprise innovante à Hélène Féchant pour Alma Food Solution web pour la réalisation d'étiquettes digitales alimentaires
- le Trophée Reprise d'entreprise à Thomas Lauth pour la reprise de Concept Loinsard à Liffré – Vente, installation et réparation d'électroménager, image/son et conception/installation des cuisines Référence
- le Trophée Entreprise Remarquable à Frederick Marchand et ses associés pour Digital4Better x fruggr – Agence numérique responsable

5

Une nouvelle Maison des Scop&Scic à Rennes

Implantée depuis une trentaine d'années dans le quartier de Cleunay, l'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest fédère et accompagne près de 500 entreprises coopératives, correspondant à 11 000 salariés en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie. En 2019 elle fait le choix de valoriser et réhabiliter intégralement ses locaux, dans une démarche de développement durable et de réemploi des matériaux, avec l'Atelier Belenfant-Daubas, travaux achevés, la Maison des Scop&Scic vient d'être inaugurée en cette fin septembre.

6

36 000 € récoltés sur le fairway, pour Espoir 35

C'était la 20e édition du Trophée du Lions Club Rennes Armorique Coreva-BMW Huchet, au Golf de Saint-Jacques à Rennes fin septembre. 210 golfeurs y ont participé et 36 000€ ont été récoltés au profit d'Espoir 35. Depuis 20 ans, ce rendez-vous golfique du Lions Club Rennes Armorique, permet à l'association Espoir 35 de récolter des fonds pour continuer de développer des offres de logements et d'hébergements, pour des personnes en situation de handicap psychique sur le département d'Ille-et-Vilaine. En 21 ans, ce sont plus de 300 000 € versés à Espoir 35. Avec le soutien de partenaires tels que Coreva, Mariotte, Corefi, Huchet BM, ASV Assurances, Aquilus Groupe, Vinci Energies...

France relance
Un an après son lancement, qui sont les bénéficiaires du plan ?

Depuis septembre 2020
un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé autour de 3 volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.
En Bretagne, plus de 3,5 milliards d'euros ont ainsi déjà été engagés dans tous les secteurs.
Focus sur les investissements de quatre entreprises bénéficiaires en Ille-et-Vilaine.

3D-TEX investit dans 2 métiers à tricoter numériques

Spécialisé dans la fabrication de pulls en 3D, sans couture ni déchet, 3D-TEX a vu le jour en 2020 et inaugure en ce mois de septembre son usine à Saint-Malo. Grâce à un soutien de l'État de 361 856 € dans le cadre du guichet « *Industrie du futur* », cette jeune TPE a pu investir dans deux métiers à tricoter numériques et un logiciel de conception.

© Facebook France Relance

Les Craquelins de Saint-Malo créent 24 emplois

PME agroalimentaire créée en 1923 à Saint-Malo, les Craquelins de Saint-Malo investissent dans un nouveau site de production de 3 000 m², qui leur permettra de gagner en compétitivité et de créer 24 emplois. Ce projet bénéficie d'un soutien de l'État de 360 000 € dans le cadre du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

© Préfecture Ille-et-Vilaine

Les Laboratoires Goëmar innovent dans leurs produits phytosanitaires

Spécialistes des biotechnologies marines, les laboratoires Goëmar développent une nouvelle génération de produits phytosanitaires, issus d'une algue récoltée et transformée en Bretagne, destinés à permettre aux agriculteurs de produire plus et/ou mieux avec moins d'intrants. Lauréat d'un appel à projets ayant vocation à accompagner les investissements et la relocalisation dans des secteurs industriels stratégiques, ce projet innovant est soutenu par l'État à hauteur de 800 000 €.

Granits Rébillon Voirie fait l'acquisition d'une machine de découpe

Créée dans les années 60 à Maen Roch, Granits Rébillon Voirie est une PME spécialisée dans le travail du granit. Dans le cadre du guichet « *Industrie du futur* », elle a bénéficié d'un soutien de l'État de 736 000 € pour l'achat d'une machine de découpe, nécessaire à son développement.

COBuy Software

Levée de fonds de 500 000 €

L'éditeur breton (56) COBuy Software, vient de réaliser un tour de table*pour accélérer la diffusion de son logiciel, et s'imposer comme la solution de référence en matière de gestion des relations fournisseurs.

**500 000 euros levés auprès des fonds SFLD (Lorient) et Crédit Agricole Morbihan Expansion (Vannes), avec l'accompagnement du cabinet d'avocats GBA à Rennes.*

©COBuy-solutions

Optimiser le poste achats, centraliser l'analyse des données, réduire les risques fournisseurs, gagner en productivité en automatisant des tâches chronophages, *« la solution digitale collaborative, innovante et efficiente, développée par COBuy Solutions, permet aux entreprises de mieux piloter et sécuriser leurs achats et risques fournisseurs »* indique Georges Du Mesnil Du Buisson, DG du fonds Crédit Agricole Morbihan Expansion, l'un des investisseurs.

« Bien que le poste achats dépasse très fréquemment 50 % du chiffre d'affaires, il reste aujourd'hui encore géré avec des outils qui n'ont pas été pensés pour cela », précise Frédéric Toumelin, DG de COBuy Solutions. *« Notre solution permet de centraliser et d'historiser toutes les informations nécessaires, pour optimiser la gestion des relations fournisseurs, et transformer ainsi ce qui est généralement vu comme un centre de coût en un véritable centre de profit. »*

GSE
CONÇOIT ET CONSTRUIT
VOTRE PROJET IMMOBILIER
CLÉ EN MAIN

GSE assure un engagement de **prix**, de **délai** et de **qualité** pour vos **projets** de **construction** et/ou de **rénovation**
Possibilité de clé en main locatif
Proposition de terrains privés et publics

INDUSTRIE

LOGISTIQUE

TERTIAIRE

GSE - Bretagne
9 rue Louis Kerautret-Botmel à Rennes
Nicolas AUBERT - 06 88 08 59 33
gsegroup.com

Dinard
Des logements à 2 500 €/m²

Pour la première fois, des logements seront disponibles en bail réel solidaire sur la ville de Dinard. Cette opération permet des prix de vente défiant toute concurrence : 2 500 € le m² contre 5 000€ en moyenne pour des opérations privées.

Situé dans le quartier de la Ville-Es-Meniers, le programme immobilier Ker Silva propose de l'accession libre et de l'accession sociale en bail réel solidaire. C'est le Foncier Coopératif Malouin qui a validé cette opération mixte initiée par la SACIB. La réalisation des logements en Bail Réel Solidaire a été confiée à la coopérative Keredes.

Avec le Bail Réel Solidaire, le terrain reste la propriété du Foncier Coopératif Malouin, même si les droits réels sont successivement cédés. Ce dispositif empêche la spéculation autour du prix du terrain, la revente des logements étant plafonnée au prix d'achat initial revalorisé de l'indice de référence des loyers (IRL). *« Dinard subit une lourde tension foncière, il est donc nécessaire d'optimiser les dispositifs qui permettent de maintenir des familles et des actifs sur la commune. Le BRS est parfaitement bien adapté à nos enjeux, car c'est le seul dispositif anti-spéculatif. Nous attendons ce programme avec impatience, c'est important pour Dinard. Cela va nous permettre de fixer la population locale, notamment les familles et d'offrir des logements aux actifs du territoire (...) Dinard a perdu plus de 50 % de ses écoliers en 20 ans. »* souligne Arnaud Salmon, maire de Dinard.

Les 25 logements en bail réel solidaire seront commercialisés par Keredes au premier trimestre 2022. La commercialisation des 58 logements en accession libre par la SACIB a déjà été lancée.

L'îlot Solférino Ouest
début des travaux en 2022

C'est l'agence Parc Architectes qui a été retenue, à l'issue d'un concours, pour la conception de l'îlot Solférino Ouest, dans la Zac EuroRennes.

© Parc Architectes - vue d'est en ouest depuis le boulevard Solférino

Le projet architectural de l'équipe lauréate s'élève sur 9 niveaux (R+8), pour 7145 m² de surface (6 935 m² de bureaux, 210 m² de commerces et services et deux niveaux souterrains réservés au stationnement). La moitié du programme sera occupée par le futur siège régional de la direction déléguée Ouest de Vinci Construction France regroupant ses filiales Sogea Bretagne BTP, Sogea Ouest TP, GTM Ouest et Adim Ouest. Le bâtiment a été pensé pour être *« réversible »* : *« réalisé pour accueillir aujourd'hui des bureaux, il pourra se transformer en logements »*. Le chantier de construction devrait démarrer début 2022, pour une livraison en 2024.

Au sein de la Zac EuroRennes, le secteur Solférino est situé sur la rive sud du boulevard Solférino, entre la gare routière et le pont Saint-Hélier. Le secteur accueillera une programmation mixte sur environ 40 000 m² (bureaux, logements, commerces, services et activités). Cette programmation se répartira en trois sous-ensembles immobiliers.

Digitalis Conférence

Simple et sur mesure

La crise sanitaire et les enjeux écologiques ont amené les organisations à adapter leurs réunions, privilégiant notamment le format hybride, avec des personnes en présentiel et d'autres à distance. Cette mutation technologique nécessite du matériel de qualité et une grande facilité d'usage. Une promesse tenue par la société rennaise Digitalis.

Une expérience utilisateur intuitive pour simplifier le quotidien

Spécialisée dans l'installation de matériel audiovisuel, la société Digitalis voit les demandes en équipements pour des conférences hybrides exploser. Si les Zoom, Teams ou autres Skype peuvent être utilisés dans certaines situations, les organisations, entreprises privées, institutions ou collectivités, plébiscitent désormais davantage des solutions sur-mesure, fiables, sécurisées et d'une grande simplicité d'usage. *« Digitalis Conférence, c'est une solution clé en main qui inclue la vente ou la location de matériel de conférence haut de gamme (poste de conférence, sonorisation…) et une plateforme en ligne qui centralise à la fois les commandes et les documents de présentation (ordre du jour, feuille de route, session de vote, modération des spectateurs et des participants, mise en évidence de certains intervenants, etc.). La prise en main est très simple et intuitive pour une excellente fluidité des échanges. »*

Décentralisation - mobilité : les nouveaux usages

La conférence hybride connait aujourd'hui un succès très important, notamment au sein des collectivités. Elle favorise la décentralisation des événements. Ainsi un conseil métropolitain peut être réalisé sur les différentes communes de son territoire afin de se rapprocher des habitants tout en étant suivi par l'ensemble de la population et des élus qui n'auraient pas pu faire le déplacement. *« Cela répond à un besoin de proximité et de transparence demandé par les concitoyens »*. Ces captations peuvent être suivies en streaming ou en replay. Les spectateurs ont même la possibilité d'extraire des séquences pour les diffuser sur leurs réseaux sociaux, et ont accès à un grand nombre de documents et d'informations complémentaires.

Des conseils pour réussir sa conférence digitale ?

- La qualité de la prestation audio et vidéo
- Pensez interactivité : vote, partage de documents
- Structurez votre réunion à l'avance
- Un serveur fiable et sécurisé
- S'assurer que tout le monde puisse se connecter, quel que soit son matériel, sa localisation, son débit
- Un lieu agréable et lumineux pour la partie en présentiel

Thibault Guillet et Julien Surelle ont fondé Digitalis en 2016

Digitalis en quelques mots

Système de visioconférence, digitalisation des espaces de travail collaboratif, automatisation des salles de conférences, auditorium, solutions d'affichage dynamique : Digitalis conseille les organisations et intègre les solutions technologiques dont elles ont besoin. La société est née à Rennes en décembre 2016 et emploie 12 personnes.

La prise en main est très simple et intuitive pour une excellente fluidité des échanges.

Vers des conférences en réalité augmentée ?

« L'engouement pour les conférences et meetings numériques va perdurer bien au-delà de la crise sanitaire », souligne Romain Le Gallic, chargé de communication de Digitalis. *« L'impact carbone des déplacements conduit à privilégier les conférences à distance pour limiter les nuisances écologiques. Demain, la technologie et notamment la réalité augmentée rendra ces conférences encore plus interactives avec des présentations de produits, des formations aux gestes métiers… »*

Congrès national

Le notariat la tête dans le cloud et les pieds à Nice !

Par Isabelle Auzias, Tribune Côte d'Azur (pour Réso Hebdo Eco)

Déjà ville hôte en 2008, Nice rempile et accueille du 23 au 25 septembre le 117e congrès des Notaires de France, organisé au cordeau par le Conseil Supérieur du Notariat. Le thème 2021 est 100% fédérateur : le numérique, l'homme et le droit.

Seul le prononcé fait foi, nous indiquent les discours fournis par l'organisation. Nous ne pourrons pas vérifier, en salle de presse, pas de son... Ce qui nous a rappelés, à nous autres journalistes, la visioconférence de présentation du congrès, inaccessible, double preuve s'il en est que la techno, ça ne s'invente pas, ça s'apprend. Bienvenue donc dans le monde du progrès et du numérique vu par les notaires de France, rassemblés en congrès national à Nice pour une 117e édition où les praticiens du cru, dit-on, se seraient faits extrêmement discrets. Ouverture officielle signée Christian Estrosi, maire de Nice, particulièrement en verve devant des praticiens attentifs. Inflation législative et réglementaire, arrivée des outils numériques, sécurité des transactions, et même référence à la Lettonie, l'édile est dans les clous côté thématiques. « *Vous l'avez bien identifié, l'enjeu dans le futur de vos métiers est là.* » Dans cette dématérialisation qui chamboule les usages, qui complexifie pour certains l'authentification des signatures, du moins pour l'heure. Le notaire, par nature une sécurité, un accompagnement de confiance, « *rouage essentiel de notre vie sociétale* » ne devra pas céder au digital ce lien humain qui fait sa force et son expertise. D'où de sacrés défis à relever à l'heure de la transition numérique, vue par le prisme d'une profession qui, si elle vise effectivement l'amélioration du système juridique, ne compte pas y laisser son âme. Des défis introduits avec beaucoup d'éloquence, avec cours de littérature comparée assuré par Me David Ambrosiano, président du Conseil supérieur des Notaires de France, devant un « *éminent public* » où s'était glissé Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, en visite protocolaire discrète dans sa ville de cœur.

©DR

David Ambrosiano, président CSN et du congrès

Focus sur la convention d'objectifs

Elle avait été signée en octobre 2020, entre le notariat et le garde des Sceaux. « *Un pacte en réalité* », souligne le président Ambrosiano, qui inclut l'actuelle rédaction d'un code de déontologie attendu dans son entrée en vigueur dès le 1er juillet prochain. Et qui confirme en tribune le lancement de Notaires Infos, service d'informations juridiques made in notariat, « *nous avons prévu que nos consultants chevronnés traitent plus de 25 000 appels par an, et si cela coûte au notariat, je ne m'en plains pas* » scande le président du CSN. Et au titre de la dématérialisation ? « *Je vous avais promis 75% d'études équipées en visioconférence, elles sont aujourd'hui plus de 85%.* » Le papier, lui, disparaît des offices, au profit d'un acte authentique à distance entré dans les mœurs.

Acteurs de la lutte anti-blanchiment

Par la voix du président Ambrosiano, les notaires de France demandent aussi une vraie reconnaissance dans leur rôle pour lutter contre les financements occultes. *« Lors de la visite du GAFI en France (Groupe d'action financière, ndlr), une douzaine d'experts internationaux ont scruté les progrès de la France en matière de lutte contre le blanchiment. »* Et de demander ouvertement au ministre de tutelle que le CSN soit reconnu comme une véritable autorité de supervision en la matière. *« Le notariat est au cœur de ce dispositif*, répondra Éric Dupond-Moretti, *les évaluateurs du GAFI ne s'y sont pas trompés, et c'est un combat qui doit être mené tambour battant. »* Banco.

Le mystère de l'article 29, la 3e carte et autres comptes

Un peu en marge de la thématique 2021, le président du Conseil Supérieur du Notariat, David Ambrosiano, aura profité de la présente d'Éric Dupond-Moretti pour soulever une problématique qui inquiète au plus haut point les praticiens. Me Ambrosiano aura certes salué en préambule les excellentes relations tissées, mais qualifie ses espoirs *« d'anéantis par un objet juridique non identifié »*, ce fameux article 29 *« et la dévolution à l'avocat du pouvoir d'enjoindre à un greffier de tribunal d'apposer la formule exécutoire sur un accord qu'il n'a même pas vu et qu'il n'a pas le pouvoir d'apprécier. »* Crime de lèse-majesté. *« Nous nous sommes expliqués sur ce point, M. le ministre, vous connaissez notre désaccord, je sais votre position. Je la sais et je la respecte, mais je ne la partage pas. Et je tiens cette évolution, si elle se confirme, si elle n'est pas exposée à la censure du Conseil constitutionnel, pour une entorse douloureuse à notre système du droit. »* La réponse de la Chancellerie de chair et d'os : lui aussi salue la qualité des échanges avec le CSN, des échanges *« fluides et francs »*. Il répondra donc sur le même ton : *« j'entends toutes vos interrogations, mais je ne partage aucune de vos craintes. Que craignez-vous ? Une confusion entre le rôle des officiers publics, dépositaires de l'autorité publique, et celui des avocats, dont l'indépendance à l'égard de l'État est un axe fondateur ? Vous vous inquiétez en outre d'une instrumentalisation du greffe, je veux vous dire ici que ces inquiétudes ne sont pas fondées, cette réforme prévoit que certains actes d'avocat, qui sont des actes sous seing privé, pourront être revêtus de la formule exécutoire par le greffier de la juridiction qui est un officier public, ce n'est ni une remise en cause de l'acte authentique et de la compétence des notaires, ni une révolution. Notre droit connaît déjà une procédure d'enregistrement des actes d'avocat en matière de divorce par consentement mutuel. »*

Eric Dupond-Moretti, ministre de la Justice

« Que craignez-vous ? Une confusion entre le rôle des officiers publics dépositaires de l'autorité publique, et celui des avocats dont l'indépendance à l'égard de l'État est un axe fondateur ? Ces inquiétudes ne sont pas fondées. »

Eric Dupont Moretti

Que permettra cette mission dévolue au greffe ? *« De s'assurer que les actes soumis à cette nouvelle procédure correspondent effectivement à son champ d'application, ni plus, ni moins. Des garanties fortes sont prévues dans ce dispositif innovant, elles devraient être en mesure de vous rassurer pleinement. »*

Quant à la carte d'installation des nouveaux notaires, *« il sera procédé à l'ouverture de la 3e carte le 1er octobre, avec l'objectif de nommer 250 nouveaux professionnels pour la période 2021-2023 »*, confirme le ministre, avec la volonté d'ajuster les créations d'offices en tenant compte des deux premières cartes, et la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur la profession. À noter que le tirage au sort se fera sous forme électronique.

Retrouvez la suite de cet article sur le site de 7Jours

Pays de Saint-Malo

Le Bâtiment en pleine activité, mais...

Vendredi 24 septembre, 90 artisans et entrepreneurs du bâtiment étaient réunis aux Thermes de Saint-Malo à l'initiative de la FFB du Pays de Saint-Malo, présidée par Loïc Levillain. Carnets de commande bien remplis, mais de fortes tensions sur les approvisionnements et le manque de personnel font craindre un retard croissant sur les chantiers du territoire.

L'assemblée était nombreuse pour venir échanger sur les problématiques du moment : retards de chantiers dus à des délais d'approvisionnements de 8 semaines à 6 mois, augmentation de nombreux matériaux dont certains jusqu'à 130 %... alors que les clients affluent pour des travaux en neuf ou en rénovation. *« Ajouté à la rareté de la main-d'œuvre, on se demande comment on va pouvoir satisfaire les délais pour réaliser nos chantiers »* explique Xavier Champs Président départemental de la FFB. Un projet de job dating est à l'étude pour aider à recruter. Les entrepreneurs ont eu une présentation de l'ensemble des dispositifs d'aides à l'embauche (Contrat Initiative Emploi, AFPR ...) lorsqu'ils embauchent un demandeur d'emploi.

Autre actualité du moment, les élections à la Chambre de Métiers : Philippe Plantin, candidat tête de liste *« Fiers d'être Artisans »* est venu expliquer pourquoi il faut absolument voter, et comment faire ! *« Ma priorité est d'assurer un service aux artisans sur l'ensemble des territoires, la proximité avec le terrain est primordiale »*.

La FFB avait invité Olivier Raulic, Directeur Général des Thermes Marins à venir présenter aux entreprises le projet d'aménagement des Nielles (résidence, hôtel, thalasso, école de formation) et les travaux à réaliser. Une opportunité pour le développement économique du pays malouin.

Gilles Lurton, maire de Dinard, et Patrick Villalon, compagnon couvreur et Meilleur Ouvrier de France, étaient aux côtés de Loïc Levillain et Xavier Champs pour mettre à l'honneur 5 jeunes apprentis du bâtiment médaillés au concours *« Un des Meilleurs Apprentis de France »* :

Louan Maslard, Médaille de bronze départementale en couverture, formé par les Compagnons du devoir et par l'entreprise Maslard Frères à La Fresnais.

Dorian Leparq, Médaille de bronze départementale en zinguerie, formé par le CFA Bâtiment 35 et l'entreprise Rochard et Fils à Saint-Malo.

Adrien Verdon, Médaille d'argent départementale en zinguerie, formé par le CFA Bâtiment 35 et par l'entreprise Verdon à Cancale.

Quentin Villalard, Médaille d'argent régionale et Médaille d'or départementale en zinguerie, formé par le CFA Bâtiment 35 et par l'entreprise Verdon à Cancale.

Moncef Boulayoun, Médaille de bronze départementale en peinture, formé par la Faculté des métiers et par l'entreprise Fougeray Peinture à Saint-Malo.

La FFB a félicité tous ces jeunes pour leur beau parcours et pour leur motivation à exceller dans leur métier !

9 - 16 octobre

Semaine internationale de la médiation

Le Centre de Médiation (CMR35) et la chaine de télévision locale TV Rennes35 proposent, dans une émission de 52 min, de revenir sur cette alternative aux tribunaux : la médiation, qui pacifie les conflits et permet de trouver, ensemble, une résolution amiable sur un litige.

© LM-TJ

Des membres du Centre de Médiation de Rennes (CMR35), sur le plateau de TV Rennes 35.

La médiation est un processus volontaire, une alternative à l'action judiciaire. Elle concerne tous types de conflits, familiaux, de voisinages, d'entreprises. *« Un conflit est souvent lié à un problème de reconnaissance, par exemple dans son travail »* indique un membre de CMR35 en charge de la médiation en milieu professionnel. *« La médiation est finalement une alternative assez créative, on sort des sentiers battus judiciaires, et l'on fait preuve ensemble de créativité pour construire un consensus. »*

« La médiation redonne une certaine responsabilité aux parties. On ne se retranche plus derrière un avocat ou un juge, on retrouve un pouvoir de décision », renchérit une collègue médiatrice.

Plus d'une centaine de dossiers de demandes de médiation ont transité par le CMR35 en 2020. Il peut s'agir de médiation judiciaire ordonnée par le juge (civil ou commercial), ou de médiation librement initiée par les parties. *« Concernant les affaires entre voisins, les contentieux familiaux et de la vie quotidienne, c'est devenu obligatoire de tenter une médiation avant de se retrouver devant le juge. Et l'impact est très positif. Passer par la médiation permet de renouer le dialogue, dépassionner certains litiges. »* C'est aussi un gage de rapidité et de discrétion, également moins coûteux qu'un jugement. *« Dans 70 % des cas, on aboutit à un accord entre les parties. »*

Le médiateur peut-être un avocat, un huissier, un juriste ou un expert dans d'autres domaines (DRH, chef d'entreprise, etc.), c'est avant tout une personne neutre, qui a reçu une formation spécifique pour devenir médiateur de justice. Ils sont 40 membres au CMR35.

Émission enregistrée avec les membres du CMR35, diffusée sur TV Rennes 35 les 9, 10,11 et 13 octobre 2021.

Élections à la Chambre d

Les artisans votent du 1er au 14 octobre

Les artisans de Bretagne vont choisir leurs représentants qui siégeront pour les cinq prochaines années à la CMAR, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne.

artisansbretonsvotons.fr

100 artisans seront élus à l'issue de ce scrutin, 25 par département dont 20 siégeront à l'assemblée régionale. Ils défendront les intérêts des entreprises artisanales auprès des instances locales, régionales et nationales. S'il s'agit d'une élection régionale, suite à la nouvelle organisation de la chambre consulaire depuis janvier 2021, l'échelon départemental conserve toute sa valeur électorale : les artisans votent en effet pour la liste de leur département.

Chaque liste départementale comporte 35 candidats, issus des quatre secteurs de l'artisanat : alimentation, bâtiment, fabrication et services. Les métiers d'art doivent également être représentés.

Flash-back des élections de 2016

Lors des élections précédentes, à l'automne 2016, le taux de participation avait été très faible : 10,52 % en Ille-et-Vilaine.

Le département comptait 3 listes en lice, et après onze années de gestion par l'UPA, la CMA 35 avait basculé, la liste Fiers d'être

e Métiers et de l'Artisanat

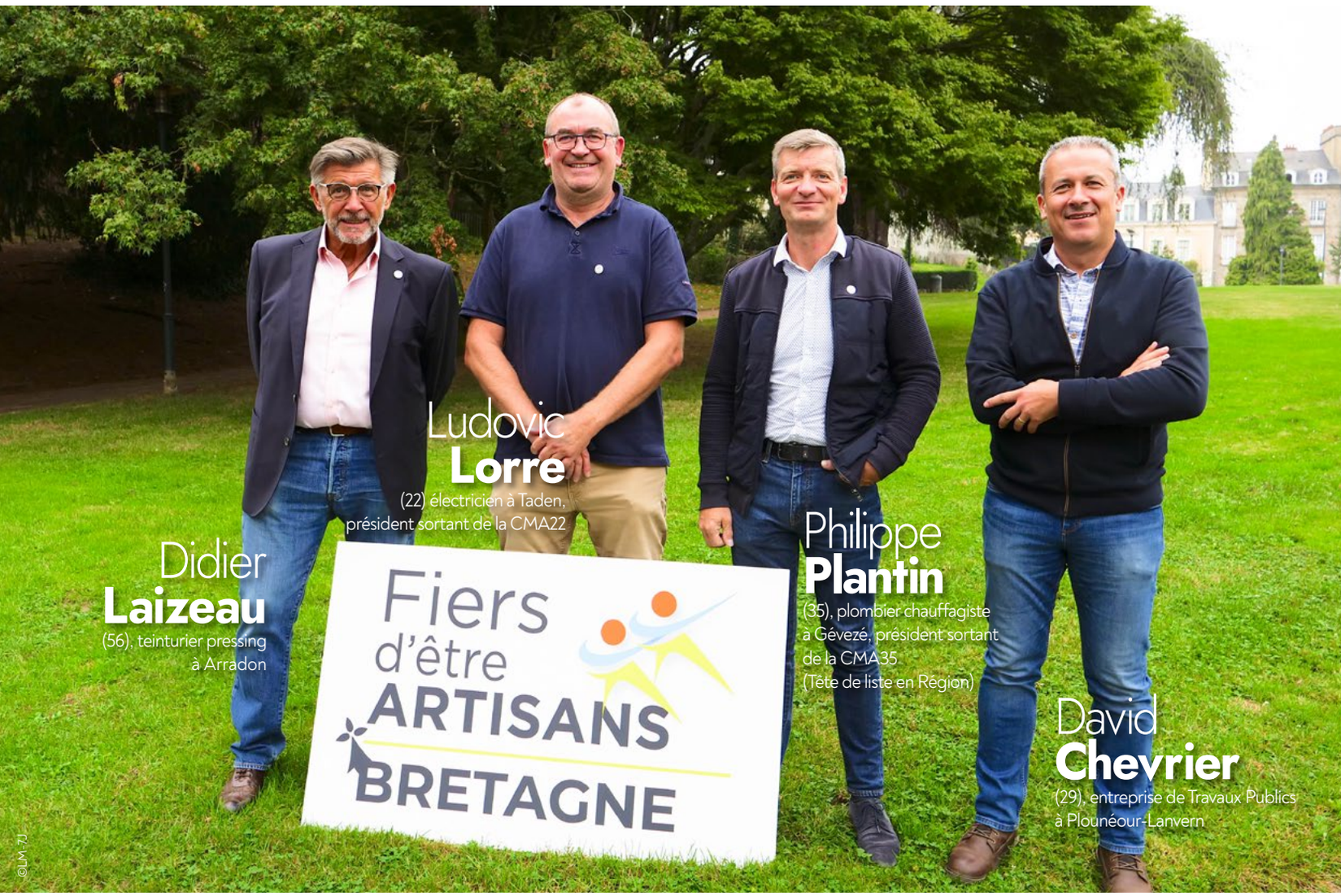

84 000 artisans électeurs bretons, dont 25 000 bretilliens !*

***** Nombres d'artisans électeurs, par catégories et par départements

Chiffres publiés dans l'arrêté de la préfecture de Bretagne du 20 août 2021

	BÂTIMENT	SERVICES	FABRICATION	ALIMENTATION	TOTAL
35	8550	7897	4344	3838	24629
29	8381	6648	4086	3445	22560
56	7905	5888	4033	3472	21298
22	6375	4230	2481	2168	15254
Bretagne	31211	24663	14944	12923	83741

artisans menée par Philippe Plantin ayant remporté la majorité des suffrages, occupant 19 sièges sur les 25 de l'assemblée départementale.

Cette année 2021, deux listes s'opposent en Bretagne

« *La Voix des artisans* », portée par l'Union des entreprises de proximité, l'U2P et ses 4 familles CAPEB-CNAMS-CGAD-UNAPL

« *Fiers d'être artisans* », soutenue notamment par la CPME, la Fédération du Bâtiment et l'Umih.

L'artisanat, 1re entreprise de France

- L'artisanat représente 10 % des salariés en France, avec 3,1 millions d'actifs
- C'est un maillage de proximité : 1/3 des entreprises artisanales sont en milieu rural
- C'est au plan national 1,7 million d'entreprises et 300 Md€ de Chiffre d'affaires

Philippe
Plantin
plombier chauffagiste
à Gévezé, président sortant
de la CMA35

©LM-TJ

Liste Fiers d'être artisans

« Il y a encore beaucoup à faire pour l'artisanat, on repart avec une liste de 35 artisans, dont 32 nouveaux colistiers ! »

La régionalisation

« La CMA est une instance régionale à présent, aussi nous avons travaillé sur un projet pour la Bretagne. Pour autant il semblait important de garder et même renforcer la proximité, c'est essentiel dans nos diverses familles de l'artisanat. C'est pourquoi nous souhaitons organiser des commissions territoriales, cela permettra d'être au plus proche des élus locaux et notamment les EPCI, les communautés de communes qui ont le pouvoir économique. Il nous faudra ensemble identifier le découpage le plus judicieux, pour avoir une liberté d'organisation par zone, renforcer le contact concret et direct avec les besoins des artisans, car ceux-ci peuvent être différents d'un pays à l'autre. Il y aura un élu CMA référent sur chaque secteur. L'objectif est bien d'apporter un même service au niveau régional : formation, promotion, accompagnement, etc., mais aussi de porter nos actions en mode projet, d'être agiles dans les décisions. »

Une liste libre

« Il est important de noter que cette liste rassemble des artisans qui ne sont pas forcément syndiqués ou engagés dans une organisation professionnelle. Nous voulons une vraie liberté de parole, de décision, sans être tenus à la ligne d'un parti ! Nous souhaitons aussi continuer à mettre en place des partenariats avec la CCI, la Chambre d'Agriculture, les représentants de l'industrie, de l'hôtellerie-restauration… Nous gardons et défendons l'identité des artisans, mais l'ouverture et la coopération permettent de porter des projets communs. Je tiens à rappeler qu'il n'est pas question de fusion avec la CCI, cela a même fait l'objet d'une motion votée au niveau national à CMA France. Rappelons toutefois que 60 % des ressortissants de la CMA sont aussi inscrits à la CCI, la mutualisation de certains services va de soit. Et si cela peut permettre d'ouvrir des bureaux mutualisés sur les territoires c'est aussi penser économie de moyens. »

La formation au service des métiers

« Ces partenariats peuvent aussi permettre d'ouvrir des formations mutualisées, qui sinon n'ouvriraient pas. Nous souhaitons aussi continuer à développer les partenariats avec les entreprises, comme dernièrement avec le groupe Renault sur la formation de mécanicien, ou encore avec Intersport pour les rayons cycles. Plus de 7000 jeunes sont formés en apprentissage chaque année via les 7 sites de formation de la CMA en Bretagne. Nous avons ainsi mis en place une véritable filière, du CAP à la Licence. La réforme de la formation fait que l'on est aujourd'hui au plus près des branches professionnelles. L'activité économique nous sollicite et nous adaptons l'offre de formation. À nous d'être en veille, d'anticiper les évolutions sociétales et les nouveaux métiers. »

La digitalisation

« C'est un vaste sujet. Notre mission est d'accompagner les ressortissants de la CMA, encore une fois, au plus près des territoires, avec la mise en place de modules de formation en lien avec les EPCI, les communautés de communes. Cela peut concerner la mise en place de Click & Collect, la facture numérique, comment répondre aux marchés publics, le référencement de son site internet… Aujourd'hui le numérique est partout, et la CMA est là pour aider les artisans dans ce domaine. »

La forte identité des artisans

« Nous, artisans, avons une forte identité. Être artisan c'est la marque d'un savoir-faire et d'un savoir-être, de proximité. C'est un terme parfois repris par des entreprises comme un atout marketing, mais ce titre d'artisan doit être défendu. Les métiers d'art sont aussi à prendre en compte. Ils ont été plus durement touchés lors de cette période sanitaire, ce ne sont pas des artisans à part. Ensemble, tous les corps de métier de l'artisanat, du bâtiment, des services, de la fabrication et l'alimentation, nous jouons un rôle essentiel de la vie locale. »

Mickaël
Morvan
coiffeur à Cesson-Sévigné,
président de l'U2P Bretagne

© M.T

Liste La voix des artisans

« Nous voulons remettre la CMA au service de l'artisan. Notre programme s'est construit au fil des 5 années dans l'opposition »

La régionalisation

« J'étais un fervent défenseur de la régionalisation, contrairement à M. Plantin. À l'U2P nous voulions cette régionalisation, Ange Brière lorsqu'il était président de la CMA le souhaitait déjà. Il faut une représentation régionale forte pour peser dans les débats, une cartographie plus lisible de la formation aussi. L'organisation ensuite se fera par des commissions territoriales, en prise directe avec les élus des EPCI, les intercommunalités. Il faut une animation par territoire, avec des référents au coeur de chacun d'eux. »

Une liste forte des organisations professionnelles

« Notre liste compte des composantes fortes, nous avons beaucoup de présidents d'organisations professionnelles : de la Capeb, de la fédération des artisans boulangers-pâtissiers d'Ille-et-Vilaine, de la Confédération générale de l'alimentation en détail, des Marchés de France… Nous nous appuyons sur ces gens qui connaissent parfaitement leurs métiers, et les attentes des artisans. Et nous avons 6 représentants des métiers d'art sur cette liste. Il faut les prendre en compte et répondre à leurs besoins un peu différents.

Quant aux partenariats avec la CCI, on n'a pas attendu la dernière mandature pour travailler avec des antennes mutualisées sur le territoire. Mais nous ne voulons pas de fusion, on souhaite garder un artisanat fort et indépendant. Des partenariats peuvent aussi se développer avec la chambre d'agriculture pour des circuits courts dans l'alimentation par exemple. Je pense aussi à des échanges avec les communes et les bailleurs, pour concevoir des logements pour les apprentis, il y a beaucoup à faire encore. »

La formation

« La formation est un axe important, et nous ne voulions pas de la privatisation de l'outil CFA. Désormais l'apprentissage est supervisé par les branches professionnelles, les Opérateurs de Compétences (OPCO). L'objectif est de répondre efficacement aux besoins des métiers, être plus réactif à l'ouverture de filières, en proximité des entreprises artisanales sur les territoires, et accueillir des apprenants tout au long de l'année. Avec un CFA unique régional, et 7000 jeunes apprenants chaque année en Bretagne, on pèse lourd. C'est utile pour faire face aux CFA que souhaite monter par exemple L'Oréal pour les métiers de la coiffure ou d'autres entreprises privées.

Au sujet de l'école Ferrandi à Rennes nous avons voté contre, car nous n'avons pas été concertés en amont, avec les organisations professionnelles de la cuisine et la pâtisserie. Il n'y a pas eu assez de transparence sur ce projet. Quand on parle de Ferrandi ce sont des formations assez chères et des apprenants qui ne resteront pas forcément en Bretagne. Il faut garder les formations accessibles aux jeunes de milieux modestes, accueillir tous les publics. Attention à la privatisation de la formation. »

Mutations

« L'artisan se démarque de la grande distribution, mais doit développer de nouveaux services, notamment digitaux, comme le Click'& collect. Pour apporter du service au client, mais aussi pour attirer des jeunes dans leurs métiers, ceux-ci veulent avoir du temps et une vie personnelle, le numérique peut aider à ces mutations. De même il y a un vrai sujet sur l'urbanisation : les artisans sont trop souvent oubliés lors de la conception de nouveaux quartiers, les projets de densification urbaine. Il faut penser aux équipements pour installer ces professionnels dans ces nouveaux lieux de vie. Un commerce essentiel ne peut pas être que dans une zone d'activités. »

L'artisan, gage de qualité

« Être artisan c'est un gage de qualité de service et de professionnalisme. La période Covid a révélé l'utilité de ces professionnels de centre-ville, les bouchers, les boulangers, la tendance générale est à la qualité, la traçabilité, et la proximité. L'artisan est un homme ou une femme assez seul, patron de lui-même. Il est important d'avoir un organisme comme la CMA à son écoute. »

Investissement immobilier

Quel dispositif fiscal choisir ?

Par Maître Catherine Coubard,
membre de la Chambre des notaires d'Ille-et-Vilaine.

Entre crise sanitaire, pression fiscale et hausse des prix de l'immobilier, la pierre reste malgré tout une valeur refuge. Pour inciter les particuliers à investir dans l'immobilier et à mettre leur bien dans le circuit locatif, l'État propose de nombreux avantages fiscaux allant du très populaire dispositif Pinel au moins connu Denormandie, en passant par le mécanisme des revenus fonciers. Revue de détail avec Maître Catherine Coubard, membre de la Chambre des notaires d'Ille-et-Vilaine.

Quels sont les avantages de l'investissement locatif ?

Outre le fait d'être un investissement à la portée de tous et l'un des plus sûrs du marché, l'investissement locatif comporte de nombreux avantages. Il permet de se constituer, avec ou sans apport financier, au moyen de loyers versés par un locataire, un patrimoine sur le long terme, de percevoir des revenus complémentaires, d'envisager un habitat futur adapté, ou encore de l'attribuer à ses proches.

Ce type de placement permet de percevoir des revenus fonciers, mais aussi d'atténuer votre facture fiscale. À ce titre, l'État a mis en place plusieurs dispositifs de défiscalisation. Parmi eux, on peut citer les lois Pinel, Denormandie, le statut de loueur en meublé professionnel (LMP) ou du loueur en meublé non professionnel (LMNP).

Chaque dispositif locatif immobilier permet de tirer certains avantages fiscaux, moyennant le respect de plusieurs conditions liées à la typologie de logement (ancien, neuf, rénové), la localisation du bien loué, la durée de l'engagement de location, le plafonnement des loyers ou encore le niveau de revenus des locataires.

Comment bien choisir son logement locatif ?

Le choix du bien est fondamental pour assurer la rentabilité de votre investissement. L'emplacement du bien (bassin d'emploi, proximité des services...) est à cet égard aussi important que sa configuration : Il doit être adapté à la demande réelle dans la zone. Il est donc nécessaire de conduire préalablement une analyse du marché locatif afin de se renseigner sur la demande, sa nature (étudiante, professionnelle, touristique...) et sur le prix des loyers pratiqués dans le secteur.

68 % des français **privilégieraient l'immobilier pour investir** devant l'assurance-vie, l'épargne sécurisée et les marchés financiers.

Source : Crédit Foncier, 2018

Si vous hésitez entre un studio et un T3, sachez que les petites surfaces sont généralement louées plus cher au m² que les grandes.

Enfin, pour une bonne estimation de la rentabilité du bien, il convient, avant l'achat, d'analyser et d'inclure les coûts annexes, tels que :

- Les travaux d'entretien et de réparation du bien (indispensables pour éviter les difficultés à louer ou les litiges avec les locataires en place),
- Les travaux sur parties communes (façades, ascenseurs...),
- Le coût de la gestion locative (si vous ne pouvez ou ne voulez pas vous en occuper),
- Le coût de la garantie des risques locatifs,
- Les charges non récupérables sur le locataire et la taxe foncière.

©DR

Où en est la fiscalité ?

L'impôt sur l'immobilier varie selon plusieurs critères : votre situation patrimoniale, votre statut de propriétaire (en direct ou par le biais d'une structure sociétaire soumise à l'impôt sur le revenu) et le type d'investissement (neuf ou ancien). Vous serez imposé sur les revenus locatifs perçus.

Deux régimes d'impositions existent en location nue :

• Si les revenus issus des loyers sont inférieurs à 15 000 €, le régime micro-foncier (ou régime simplifié) s'appliquera, à défaut d'option pour le régime réel (ci-dessous). Un abattement forfaitaire (pour charges liées à cet investissement) de 30 % est prévu sur vos recettes. Par exemple, si vos revenus locatifs annuels sont de 10 000 €, l'imposition ne portera que sur 7 000 € après l'abattement.

• Si les loyers excèdent 15 000 € par an, les revenus sont déclarés au régime réel. Il permet de déduire un certain nombre de frais et charges supportés par les propriétaires durant l'année (dépenses d'entretien, travaux d'amélioration, intérêts et frais d'emprunt, taxes foncières…). Le solde est le revenu net foncier qui sera imposé. Ce solde peut être négatif, on parle alors de déficit foncier. Dans certains cas, le montant de ces frais annule les revenus issus des loyers et aucun impôt n'est dû. Ce déficit foncier selon la nature (financière ou autre) des charges à l'origine de ce déficit s'imputera sur votre revenu global (dans la limite de 10 700 € par an) ou foncier (dans la limite de 10 ans). Par conséquent, en présence de charges importantes (supérieur à 30 % des loyers annuels), il peut être intéressant d'opter pour le régime réel.

Les revenus de la location meublée doivent quant à eux être déclarés en bénéfices industriels et commerciaux (BIC), sous condition de respecter des conditions d'habitabilité en termes de meubles. Un décret fixe la liste des éléments de mobilier obligatoires.

Il existe deux régimes de loueurs meublés : loueur en meublé non professionnel ou loueur meublé professionnel.

Si les revenus de location meublée sont inférieurs à 23 000 € ou s'ils représentent moins de la moitié des revenus du foyer fiscal, vous serez considéré comme *« loueur en meublé non professionnel »* (LMNP).

Si les recettes tirées de la location meublée n'excèdent pas 72 600 €, le LMNP peut choisir le régime micro-BIC ou le régime réel. Si ce plafond est dépassé, le régime réel s'applique automatiquement.

• Le régime micro-BIC offre un abattement forfaitaire de 50%, c'est-à-dire que seulement la moitié des recettes locatives seront imposables.

• Avec le régime réel, le propriétaire bailleur peut déduire de ses recettes les charges et amortissements (intérêts d'emprunt, frais de notaire, amortissement de la valeur du bien et de son mobilier, taxe foncière…).

Si les recettes annuelles dépassent 23 000 € par an et sont supérieures aux revenus professionnels du foyer, vous pouvez devenir loueur en meublé professionnel (LMP). Vous pouvez alors déduire votre déficit foncier du revenu global de l'année, bénéficier du système des amortissements et d'une exonération d'impôt sur la fortune immobilière pour ces biens, alors considérés comme biens professionnels.

Bon à savoir

Si votre patrimoine immobilier dépasse 1,3 million d'euros, vous serez redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Le calcul de l'IFI s'effectue selon un barème progressif par tranches. Les biens professionnels sont quant à eux exonérés et la valeur de la résidence principale est diminuée d'un abattement de 30%. À cet IFI s'ajoute les impôts locaux (taxe foncière).

Enfin, il existe des dispositifs de défiscalisation dans l'ancien et le neuf qui concernent les régimes spéciaux comme Pinel, Denormandie, Malraux ou outre-mer. Il donne droit à des réductions d'impôts qui ne sont pas cumulables avec les avantages ci-dessus.

La fiscalité attrayante du neuf

Des dispositifs fiscaux avantageux incitent les investisseurs à acheter dans le neuf ou à faire construire. Actuellement, il s'agit principalement du dispositif Pinel qui permet d'obtenir une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 6 000 € par an pour un investisseur.
Le logement doit néanmoins respecter certains critères de performance énergétique :
• Il doit être mis en location pendant une période de 6, 9 ou 12 ans,
• Il doit être situé en zone tendue (Abis, A et B1),
• Il doit respecter un niveau de performance énergétique globale,
• Le loyer appliqué doit respecter un plafond qui varie en fonction des zones,
• Le locataire présente un niveau de ressources qui n'excède pas un plafond.
• Le locataire peut être un parent ou enfant du propriétaire si celui-ci ne dépend pas de son foyer fiscal.

La réduction d'impôt est limitée à l'achat de deux logements pour un budget global de 300 000 euros par an.
Pour savoir si une ville est éligible au dispositif Pinel, il existe un simulateur mis en ligne sur le site du ministère de la Cohésion des Territoires.

Attention, la loi de finances de 2021 proroge le dispositif de défiscalisation «Pinel » jusqu'au 31 décembre 2024 tout en prévoyant une réduction progressive du taux de la réduction d'impôt en 2023 et 2024, afin d'organiser la transition vers un nouveau dispositif.

Investir dans l'ancien

Des régimes de défiscalisation existent aussi dans l'ancien.
Le dispositif Denormandie est venu compléter le Pinel ancien, depuis le 1er janvier 2019, et ce jusqu'au 31 décembre 2022. Il a pour but d'inciter les particuliers (ou promoteurs immobiliers) à acheter un logement à rénover dans un quartier ancien dégradé pour le louer. Le montant des travaux, facturé par une entreprise, doit représenter au moins 25 % du coût total de l'opération (achat + travaux).

Le Denormandie s'applique sur l'ensemble du territoire des 222 villes appartenant au programme national « *Action cœur de ville* ». En Ille-et-Vilaine, Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon sont concernées.

Pour en bénéficier, vous devez remplir l'une de ces deux conditions :
• Réaliser des travaux améliorant la performance énergétique du logement d'au moins 20 % en habitat collectif et d'au moins 30% s'il s'agit d'un logement individuel,
• réaliser au moins deux types de travaux comme le changement de chaudière, l'isolation des combles, l'isolation des murs, le changement de production d'eau chaude ou l'isolation des fenêtres.

Ce dispositif vous ouvre droit aux mêmes conditions de réduction d'impôt que pour l'investissement Pinel, tout dépendra de la durée de location du logement (6 ans, 9 ans ou 12 ans). Vous devrez également respecter les mêmes conditions de ressources et de loyers du locataire prévues par la loi PINEL.

L'avis de Maître Coubard

Le régime fiscal Pinel étant réservé aux investissements neufs ou assimilés, vous bénéficiez des dernières normes énergétiques en vigueur. Aux vues des nouvelles évolutions réglementaires de leurs contraintes de performances énergétiques, cela représente un atout concurrentiel non négligeable par rapport aux biens plus anciens sur le marché.
Enfin, comme évoqué ci-dessus, qualité et emplacement de votre logement sont indispensables.
D'un immeuble à l'autre les prestations sont différentes. Apportez une attention toute particulière à la notice descriptive obligatoirement jointe au contrat : le type de revêtement de façade imposera-t-il un ravalement dans 10 ans ? La cuisine et les placards sont-ils équipés ?
De même que d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre, les prix au mètre carré ne sont pas identiques. Si l'appartement s'achète sur plan, la situation de l'immeuble dans la commune reste primordiale. Un déplacement, se renseigner auprès de la municipalité permet d'éviter les mauvaises surprises.

©LM7J

Petit Futé

Nouvelle édition du City-Book Rennes

Les bons plans estampillés du guide Le Petit Futé sont sortis, dans la 3e et dernière édition du City Book Rennes.

Le guide vient de paraître en cette rentrée de septembre, 190 pages de conseils de ballade, de patrimoine à découvrir, de lieu de loisir sur Rennes, et bien sur les bons plans en restauration !

On retrouve ainsi une palette de restaurants, parmi lesquels Imayoko et son esprit bar à vins japonais, le chaleureux Goût des Autres, le traditionnel Pied de Nez, ou encore le fast-food-good de Kôlochô. Côté insolite et innovant le guide conseille aussi le Doujezu, qui a remplacé le mythique bar de nuit Dejazey rue de Saint-Malo.

Yoann Vannier, le fondateur de Kôlochô, heureux de rentrer dans la sélection du Petit Futé

Restauration italienne

Ouverture de Mipa-Miblù à Rennes

Le restaurant « Chez Mipa » ouvre sa boutique de vente à emporter de plats italiens « Mipa-Miblù » au 25 rue de Redon à Rennes.

Olivier Joly, fondateur de Mipa-Miblù a pensé le concept de cette boutique de vente à emporter depuis son restaurant italien *«Chez Mipa»* situé à Betton. Pendant les mois de confinement, la demande des plats à emporter a été particulièrement forte.

Olivier a dû adapter son offre pour répondre au plus grand nombre. Son concept propose de nouvelles expériences avec un mode de cuisson « *miblù* », des formats innovants et un dessert « *Pantofola* » à base de pâte à pizza aux saveurs chocolat, caramel...

Olivier Joly est chef du restaurant «Chez Mipa» situé à Betton depuis bientôt 6 ans. Il est bien connu des Dinardais pour avoir tenu pendant huit ans la pizzéria Santa Lucia. Il a fait ses études à l'École Hôtelière de Glion en Suisse.

Horaires : du lundi au samedi de 11h à 20h et le dimanche matin de 10h à 13h

Lycée hôtelier Notre-Dame de Saint-Méen-le-Grand

Laurent Marot transmet sa passion de la boulangerie-pâtisserie

©DR

La Mention Complémentaire Cuisinier en Desserts de Restaurant du lycée hôtelier Notre-Dame de Saint-Méen-le-Grand a accueilli Laurent Marot, propriétaire de la boulangerie éponyme située sur la commune de Saint-Onen-la-Chapelle.

Le credo de la *« Maison Marot »* est simple : *« ce n'est que par le respect de la qualité des ingrédients et des gestes précis maintes fois répétés que ce métier enchantera cette nouvelle époque »*. Laurent Marot peut s'enorgueillir d'un parcours impressionnant. Diplômé du réputé INBP, Institut National de la Boulangerie Pâtisserie de Rouen, il a enseigné 8-9 ans, la pratique comme la théorie, sur le campus de Ker Lann à Bruz avant de se mettre à son compte en 2005 et d'ouvrir sa première *« Maison Marot »* à Bréal-sous-Montfort. 12 ans plus tard, nouveau projet, le boulanger-pâtissier passionné décide de devenir formateur itinérant et développe le consulting en entreprise.

Passage de témoin

Dernière étape en date, l'ouverture en septembre 2020 d'une nouvelle *« Maison Marot »* sur la commune de Saint-Onen. L'esprit développé au sein de cette structure, lui aussi, est clair : utiliser une farine bio et pure, c'est-à-dire sans être rectifiée par le meunier. Dans cette magnifique boutique, un autre mot d'ordre, la formation, le passage de témoin en quelque sorte aux nouvelles générations ; beaucoup de jeunes et de professionnels en reconversion franchissent les murs de cette entreprise pour profiter des précieux conseils du maître des lieux. Ce dernier ne s'arrête pas là pour autant et a pour projet le développement d'une parcelle en permaculture autour de son local.

C'est donc dans cet esprit, et armé de cette soif de transmettre que Laurent Marot est venu à la rencontre des élèves de Bertrand Hallier et d'Antoine Garnier, les 2 professeurs responsables de cette formation aux accents gourmands. La journée a été bien occupée avec de multiples découvertes pour ces jeunes bacheliers. Buvant les paroles de leur intervenant, ils ont travaillé sur des méthodes qui éliminent le temps de pétrissage, sur la diminution du taux de sel, sur le façonnage du pain et ont également travaillé avec application sur le levain.

À noter également que le restaurant d'application du lycée hôtelier de Saint-Méen-le-Grand, *« L'Atelier des Savoirs »*, rouvrira ses portes le mardi 5 octobre 2021. Profitez-en, notamment à l'occasion de la Semaine du Goût, pour réserver une table. Pour plus de renseignements et pour les réservations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du lycée mévennais au 02 99 09 68 01.

« Les Chefs-d'œuvre Invités »

Peintures françaises du XVIIe siècle du Musée des Beaux-arts de Reims

Par Gwénaëlle de Carné

Fermé pour cause de rénovation, le Musée des Beaux-arts de Reims a consenti un prêt exceptionnel au Musée des Beaux-arts de Rennes : huit chefs-d'œuvre de la peinture française du XVIIe siècle offerts à la contemplation des amateurs pour une durée de trois ans.

Le Musée des Beaux-arts de Rennes est réputé pour ses collections de peintures du XVIIe siècle : aux côtés de Rubens (« *La chasse au tigre* »), de Ribera, des maîtres hollandais et italiens, les Français tiennent une bonne place : Georges de la Tour, peintre du « *Nouveau-né* », Laurent de La Hyre, Eustache Le Sueur, Jacques Blanchard, Philippe de Champaigne (« *Marie-Madeleine* ») Lubin Baugin, Charles Le Brun, Premier Peintre du roi Louis XIV, auteur d'une admirable Descente de croix, Desportes et sa spectaculaire « Chasse au loup », Noël Coypel et tant d'autres… Tous les genres sont représentés : le « *Grand genre* » (peinture religieuse, historique, mythologique, allégorique) et les genres mineurs (portrait, paysage, nature morte). La peinture française connait alors une grande vitalité ! L'historien d'art Jacques Thuillier estime que les peintres français ont produit entre 4 et 5 millions de tableaux au XVIIe !

Vénus à la forge de Vulcain de Le Nain

Le prêt du Musée des Beaux-Arts de Reims est donc l'occasion rêvée pour le public breton de découvrir des œuvres de choix : entre autres « *L'Assomption de la Vierge Marie* » de Simon Vouet peinte pour l'oratoire de la reine Anne d'Autriche au Palais Royal à Paris, un peintre très en vogue à Paris ; le portrait attachant des enfants Habert de Montmor de Philippe de Champaigne ; la célèbre « *Vénus à la forge de Vulcain* » des frères Le Nain. Ce tableau s'impose au regard par la qualité du travail de l'ombre et de la lumière, la subtile alliance de la mythologie et du réalisme. Accompagnée d'un charmant petit Amour, Vénus drapée de rouge vient d'entrer dans la forge de son époux Vulcain, pour lui réclamer les armes qu'elle a promises à son fils Énée. Aux pieds du Dieu du feu : l'armure qu'il a façonnée. Derrière lui trois forgerons : le premier bat le fer chaud, le second fait fondre du métal, tandis que le troisième, à la coiffure Louis XIII contemple Vénus. Faut-il y voir l'un des frères Le Nain ? Mais lequel ? Louis, Antoine ou Mathieu ? Le mystère demeure tant les trois frères étaient liés…

Musée des Beaux-arts de Rennes, 20 quai Émile Zola 35000 Rennes. Du 25 juillet 2021 au 31 juillet 2023.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Conformément à l'arrêté ministériel du 07 décembre 2020 paru au Journal Officiel de la République Française daté du 09 décembre 2020, le tarif 2021 du millimètre/colonne de référence dans le département d'Ille-et-Vilaine est de 1,78 € H.T.
Par dérogation, le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales et de sociétés civiles est déterminé de manière forfaitaire : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042625530
Pour de plus amples informations veuillez contacter le service annonces légales au 02 99 79 39 09 ou annoncelegale@7jours.fr
L'administration du journal n'est pas reponsable de la teneur des insertions.

CESSIONS

SARL BOURGOIN & Associés
Notaires
4 bd de Chézy
35000 RENNES - CS 26401
Tél 02 99 67 34 00
Notaires

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie LE CORNO, Notaire à RENNES, le 27 septembre 2021, actuellement en cours d'enregistrement, La Société dénommée LA TRINQUETTE, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 8500,00 €, dont le siège est à RENNES (35000), 26 rue de Saint-Malo, identifiée au SIREN sous le numéro 538556507 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES. A cédé à : La Société dénommée DURANGO, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7500,00 €, dont le siège est à RENNES (35000), 264 avenue du Général Patton, identifiée au SIREN sous le numéro 440514610 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES. Un fonds de commerce de BAR, DEBIT DE BOISSONS sis à RENNES (35000), 26 rue Saint-Malo, lui appartenant, connu sous le nom commercial "LA TRINQUETTE", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 538556507. L'entrée en jouissance a été fixée au 27 septembre 2021. Prix : 190.000,00 € dont 180.000,00 € d'éléments incorporels et 10.000,00 € d'éléments corporels.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'office notarial sis à RENNES (35000), 4 boulevard de Chézy, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Affaire négociée par la société WEST TRANSACTIONS – 107 avenue Henri Fréville à RENNES (35000).
Pour avis unique
Le notaire

217J06870

Dominique Chaudet
NOTAIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte de Me CHAUDET, notaire à VITRE 35, du 30/08/2021, enregistré à RENNES le 23/09/2021, 2021N04013, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Gilbert François Ulysse Alain DOUALAN, né à CHÊNEDOLLE 14 le 31/10/1946, demeurant à PLASSAC 33, 4 rue de l'ancienne Gare.
Du fonds de commerce de VINS ET SPIRITUEUX EN GROS OU AU DETAIL sis à MESNIL-ROC'H, LANHELIN, 7 Rue Jean Charcot.
Prix 22000€
Oppositions dans les 10 jours prévus par la loi, pour insertion le Notaire.

217J06980

DIVERS

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **M. LEGUERINEL René**, né le 13/09/1938, décédé le 26/11/2015 à FOUGERES (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358072188/BS.

217J06990

ENQUÊTES PUBLIQUES

DEUXIEME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale relative au rétablissement de la continuité écologiques du Nançon au château médiéval de FOUGÈRES

Il est rappelé que se déroule actuellement et ce jusqu'au mardi 26 octobre 2021 (17h30) inclus, à la demande de la mairie de FOUGÈRES, une enquête publique du lundi 27 septembre 2021 (9h00) au mardi 26 octobre 2021 (17h30) inclus, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour le rétablissement de la continuité écologique du Nançon au niveau du château médiéval de FOUGÈRES.
Les pièces du dossier de demande d'autorisation, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :
- à la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention (DCP) de la ville de Fougères, siège de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle et jours fériés :
  les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
  les mardis : de 13h30 à 17h30 ;
  fermeture les samedis ;
Les jours et horaires d'ouverture de la mairie sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires liées à la crise de la COVID-19.
- sur le site internet de la préfecture : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau
- sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h00. Au vu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
Des observations et propositions sur le projet peuvent être formulées par le public pendant la durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur (Direction de la Citoyenneté et de la Prévention (DCP) de FOUGÈRES - 2 rue Pommereul - 35300, FOUGÈRES) ;
- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie de FOUGÈRES - 2 rue Porte Saint Léonard - BP 60111 - 35300, FOUGÈRES) ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr Préciser, en objet du courriel : « Continuité écologique du Nançon — Château de Fougères ».
Ces observations et propositions seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et, s'agissant des transmissions électroniques, sur le site internet de la préfecture. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de Monsieur AUVRAY, directeur des services techniques et de l'environnement de la commune de FOUGÈRES (2, Rue Porte Saint Léonard — FOUGÈRES BP (60111) — Tél. : 02.99.94.88.87 — @ : o.auvray@fougeres.fr).
Monsieur Michel RADOUL, professeur agrégé de sciences économiques en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de RENNES en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public à la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention (DCP) de la ville de FOUGÈRES :
- le lundi 27 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 6 octobre 2021 de 13h30 à 17h30
- le jeudi 14 octobre 2021 de 13h30 à 17h30
- le mardi 26 octobre 2021 de 13h30 à 17h30
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi qu'à la mairie de FOUGÈRES, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

Fait à RENNES,
Pour le préfet,
Le secrétaire général
Le 31/08/2021
Ludovic GUILLAUME

217J06825

2EME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral est prescrite, à la demande de la commune de BRUZ, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour réserves foncières relative au projet d'aménagement des secteurs de la Gare, du Grand Pâtis et des Rosiers
Seront déposés à la mairie de BRUZ pendant 23 jours consécutifs, du jeudi 30 septembre (9h) au vendredi 22 octobre 2021 (12h) inclus, les dossiers de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi qu'un registre d'enquête.
Ces dossiers sont consultables :
- à la mairie de BRUZ, (du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30), sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire,
- sur internet, aux adresses suivantes :
- https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr.
- https://www.ville-bruz.fr/mairie/urbanisme/
- sur un poste informatique mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h à 16h. Au vu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.
Des observations et propositions sur le projet peuvent être, avant la clôture de l'enquête :
- consignées sur le registre d'enquête,
- adressées par courrier à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de BRUZ - 12 place du Docteur Joly - 35170 BRUZ
- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dup@ville-bruz.fr
Madame Sophie LE DRÉAN-QUÉNÉCH'DU, commissaire enquêtrice, recevra en personne les observations écrites ou orales du public, les :
- jeudi 30 septembre 2021 de 9h à 12h,
- jeudi 14 octobre 2021 de 14h30 à 17h30,
- vendredi 22 octobre 2021 de 9h à 12h.
A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée à la mairie de BRUZ ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Rennes,
Le 28 Juin 2021
Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général
Ludovic GUILLAUME

217J06827

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté d'enquête publique conjointe en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural n°105 non cadastré situé au lieu-dit La Coëffolière, en limite des communes de Saint-Didier et Domagné et de la désignation d'un commissaire enquêteur

Les maires des communes de Saint-Didier et Domagné
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 161-1 et suivants ;
Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 105 non cadastré situé au lieu-dit La Coëffolière, en limite des communes de Saint-Didier et Domagné, en vue de sa cession ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;
Vu le code de l'expropriation publique et notamment les articles R11-4 et suivants ;

Arrêtent

Article ler : Une enquête publique relative au projet d'aliénation de ce chemin rural sus dénommé, aura lieu sur le territoire des communes de Saint-Didier et Domagné 19 octobre au 9 novembre 2021 inclus ;
Article 2 : Monsieur Benoît Leray, domicilié lieu-dit Soeuvres 35135 Chantepie, agriculteur, a été désigné commissaire enquêteur;
Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Didier et de Domagné pendant toute la durée de l'enquête, 19 octobre au 9 novembre 2021 aux heures habituelles d'ouverture afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire enquêteur qui les annexera au registre ;
Article 4 : Monsieur le commissaire recevra les différents riverains concernés :
- en mairie de Domagné, le mardi 19 octobre 2021 de 10h à 12h et le mardi 9 novembre 2021 de 10h à 12h
- en mairie de Saint-Didier, le vendredi 5 novembre 2021 de 10h à 12h
Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, les registres d'enquête seront clos, paraphés et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et les registres d'enquête aux maires de Saint-Didier et Domagné avec ses conclusions ;
Article 6 : Les conseils municipaux délibéreront. Leurs délibérations et les dossiers d'enquête seront adressés par le maire à la préfecture. Si les conseils municipaux passaient outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, leurs délibérations devraient être motivées,
Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte des mairies au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;
Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet et à M. le Commissaire enquêteur.

Le maire, Joseph Jouault
Le maire, Bernard Renou

217J06966

DIVERS

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **Mme COURCOUL Annick**, née le 29/09/1945, décédée le 24/06/2020 à FOUGERES (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358072213/BS.

217J06982

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 22 septembre 2021)

SARL Entreprise PEU, Zone Artisanale du Giffard, 35410 Domloup, RCS RENNES 434 696 001, RM 434 696 001. Tous travaux de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 22 mars 2020 désignant mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501501308203-2021J00145

SARL EKO LIBRIS, 74 a Rue de Paris, 35000 Rennes, RCS RENNES 539 732 990. Création et publication de magazine. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 août 2021 désignant administrateur SELARL Gautier & Associés prise en la personne de Me Sophie Gautier 111 Boulevard de Lattre de Tassigny 35000 Rennes avec les pouvoirs : assister l'entreprise dans tous les actes concernant la gestion. , mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501501308215-2021J00143

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 22 septembre 2021)

SABATIER Fabrice, 5 Rue des Acacias, 35310 Mordelles, RM 424 158 137. Carrelages. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 mars 2020 , désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce.

13501501308218-2021J00142

SARL D'OUVERTURES EN OUVERTURES, Lieu-dit "la Sablonnière", Domaine de la Freslonnière, 35650 le Rheu, RCS RENNES 838 268 670, RM 838 268 670. Dmenuiserie extérieure et intérieure, électricité et plomberie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 mars 2020 , désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce.

13501501308212-2021J00144

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 22 septembre 2021)

SAS ENENSYS TeamCast, 4a Rue des Buttes, 35510 Cesson Sevigne, RCS RENNES 518 307 020. Produits dans les domaines de l'électronique ou de l'informatique. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan Selarl Ajire prise en la personne de Me Erwan Merly 4 Cours RAPHAEL BINET "Le Magister" 35000 Rennes.

13501501308206-2020J00221

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 21 septembre 2021)

SAS LEBONTURBO, 5 Allée de Carnac, 35135 Chantepie, RCS RENNES 812 662 468. Automobiles. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. GHAZI Osama dit Moustafa ELSHERBINY pour une durée de 15 ans et l'interdiction de gérer à l'encontre de M. BASSAYEV Vigen Bzgoevitch pour une durée de 5 ans.

13501501308209-2019J00220

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
Jugement du 14 septembre 2021 - Arrêt plan de sauvegarde accélérée

SAS APPART'CITY, 125 Rue Gilles Martinet, 34070 Montpellier, RCS MONTPELLIER 490 176 120. La gestion de résidences para-hôtelières ainsi que la gestion de toute résidence nue ou meublée et toutes autres Gestions de biens dont ils ne sont pas propriétaires. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde accélérée, durée du plan 120 nommant Commissaire à l'exécution du plan Me Jean-François BLANC, 5 rue des Salins 34000 MONTPELLIER et Me Vincent AUSSEL, Arche Jacques Coeur, 222 place Ernest Granier 34000 MONTPELLIER.

13501501182970-2014B02006

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
Jugement du 30 juin 2021 - Clôture pour insuffisance d'actif

SARL INSTITUT SUPERIEUR DE L'ENTREPRISE DE RENNES. (ISER), 3 Place du Général Giraud, les Trois Soleils, 35000 Rennes, RCS RENNES 487 787 277. Enseignement supérieur.

13501501171197-2006B00002

WWW.7JOURS.FR

ENQUETES PUBLIQUES

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté d'enquête publique conjointe en vue de l'aliénation d'une partie du chemin d'exploitation référencé au cadastre de Domagné section ZT n°14 et au cadastre de Piré-Chancé section YK n°17 situé au lieu-dit La Haute Pelterie, en limite des communes de Piré-Chancé et Domagné et de la désignation d'un commissaire enquêteur

Les maires des communes de Piré-Chancé et Domagné
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 161-1 et suivants ;
Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation d'une partie du chemin d'exploitation référencé au cadastre de Domagné section ZT n°14 et au cadastre de Piré-Chancé section YK n°17, situé au lieu-dit La Haute Pelterie, en limite des communes de Piré-Chancé et Domagné, en vue de sa cession ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;
Vu le code de l'expropriation publique et notamment les articles R11-4 et suivants ;

Arrêtent

Article Ier : Une enquête publique relative au projet d'aliénation de ce chemin rural sus dénommé, aura lieu sur le territoire des communes de Piré-Chancé et Domagné 19 octobre au 9 novembre 2021 inclus ;
Article 2 : Monsieur Benoît Leray, domicilié lieu-dit Soeuvres 35135 Chantepie, agriculteur, a été désigné commissaire enquêteur;
Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés en mairie de Piré-Chancé et de Domagné pendant toute la durée de l'enquête, 19 octobre au 9 novembre 2021 aux heures habituelles d'ouverture afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le commissaire enquêteur qui les annexera au registre ;
Article 4 : Monsieur le commissaire recevra les différents riverains concernés :
- en mairie de Domagné, le mardi 19 octobre 2021 de 10h à 12h et le mardi 9 novembre 2021 de 10h à 12h
- en mairie de Piré-Chancé, le vendredi 5 novembre 2021 de 15h à 17h

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, les registres d'enquête seront clos, paraphés et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et les registres d'enquête aux maires de Piré-Chancé et Domagné avec ses conclusions ;
Article 6 : Les conseils municipaux délibèreront. Leurs délibérations et les dossiers d'enquête seront adressés par le maire à la préfecture. Si les conseils municipaux passaient outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, leurs délibérations devraient être motivées,
Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte des mairies au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;
Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet et à M. le Commissaire enquêteur

Le maire, Dominique Denieul
Le maire, Bernard Renou

217J06974

AVIS

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

RELATIVE À LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTIONS RÉGIONAL "DIRECTIVE NITRATES" EN BRETAGNE

La directive européenne 91 / 676 / CEE du 12 décembre 1991 dite « Directive nitrates » prévoit la définition de zones vulnérables et la mise en place, sur ces mêmes zones, d'un programme d'actions visant à lutter contre les pollutions diffuses des eaux par les nitrates d'origine agricole.
Ce programme est constitué d'un volet national qui fixe le socle commun applicable sur l'ensemble des zones vulnérables françaises et d'un volet régional précisant les renforcements réglementaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de qualité de l'eau fixés notamment par les textes européens.
La région Bretagne est, depuis 1994, classée dans sa totalité en « zone vulnérable » vis-à-vis du paramètre nitrates et l'arrêté préfectoral établissant le 6e Programme d'Actions Régional "nitrates" a été signé le 2 août 2018.
Conformément à l'article R211-81-4, le préfet de la région Bretagne doit réexaminer tous les 4 ans le programme en vigueur. Le produit de cette mise à jour sera le 7e programme d'actions régional « Directive Nitrates » breton, qui s'appliquera dès la campagne culturale 2022/2023.
L'ordonnance du 3 août 2016 puis le décret d'avril 2017 ont instauré la mise en œuvre d'une procédure de concertation préalable pour certains plans ou programmes soumis à évaluation environnementale, cas du 7e programme d'actions Directive Nitrates.
Cette concertation, d'une durée de 57 jours consécutifs est organisée du vendredi 15 octobre au vendredi 10 décembre 2021 inclus, sous l'égide d'un garant, à l'initative du préfet de la région Bretagne.
La Commission Nationale du Débat Public a nommé Madame Sylvie Denis-Dintilhac en tant que garante pour appuyer le préfet de la région Bretagne dans l'organisation de cette concertation et en garantir sa qualité.
Le dossier de concertation sera mis à disposition du public le 15 octobre 2021 sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne, à l'adresse suivante : http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/dossier-de-concertation-prealable-sur-le-projet-de-a4806.html. Ce dossier sera complété au fil de l'eau par différentes actualités, annonces ou documents (par exemple : interviews, webinaires, ateliers participatifs, assemblée multi-acteurs).
Le public est invité à transmettre ses contributions :
via un questionnaire et un registre d'observations accessibles à partir du site internet de la DREAL Bretagne (adresse ci-dessus),
par courrier électronique envoyé à Mme Sylvie Denis-Dinthilac : sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr
par courrier à l'adresse suivante : Concertation préalable 7e programme d'actions Directive Nitrates DREAL Bretagne - 10 rue Maurice Fabre CS 96515 - 35 065 Rennes cedex
A l'issue de la concertation préalable, un bilan comportant une synthèse des observations et propositions sera publié sur le site de la DREAL Bretagne.

Date et visa du préfet :

217J06885

DIVERS

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **M. PANNETIER Joseph**, né le 07/02/1948, décédé le 08/01/2018 à VITRE (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358073291/BS.

217J06988

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **Mme BOUGOT Marie-France**, née le 13/04/1973, décédée le 04/07/2020 à RENNES (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358073300/BS.

217J06986

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **M. POREE Joël**, né le 29/06/1954, décédé le 14/02/2018 à RENNES (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358072169/BS.

217J06981

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **M. DELION Philippe**, né le 10/10/1960, décédé le 21/03/2016 à CARDROC (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358072170/BS.

217J06987

AVIS APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Médréac. Correspondant : M. LE MAIRE, Place de la Mairie, 35 360 Médréac. Tél. 02 99 07 23 20. Adresse internet : *mairie.de.medreac@orange.fr*. Adresse internet du profil d'acheteur: *https://marches.e-megalisbretagne.org/*
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : Travaux de rénovation et d'extension d'un cabinet médical sur la commune de MEDREAC.
Lieu d'exécution : 2, Rue de Châteaubriand, 35 360 Médréac. Une visite de site peut être organisée à la demande, selon les modalités définies au Règlement de Consultation.
Code NUTS : FR 523
L'avis implique : Un marché public.
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Caractéristiques principales : Marché séparé ordinaire.
Des variantes seront-elles prises en compte : Oui, variantes libres pour l'ensemble des lots, dans les limites prévues au Règlement de Consultation (RC). Options exigées, selon les dispositions du RC et du CCTP.
Prestations divisées en lots : Oui. Possibilité de présenter une offre pour tous les lots identifiés ci-dessous.
LOT N° 01 – DÉMOLITION/VRD/GROS OEUVRE
LOT N° 02 – RAVALEMENT
LOT N° 03 – CHARPENTE
LOT N° 04 – COUVERTURE
LOT N° 05 – MENUISERIES EXTERIEURES
LOT N° 06 – MENUISERIES INTERIEURES
LOT N° 07 – CLOISON/ISOLATION/FAUX-PLAFOND
LOT N° 08 – FAUX-PLAFOND
LOT N° 09 – REVETEMENTS DE SOLS
LOT N° 10 – PEINTURE
LOT N° 11 – ELECTRICITE
LOT N° 12 – PLOMBERIE/CHAUFFAGE
Durée du marché ou délai d'exécution : Le délai global prévisionnel pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 13 mois, y compris la période de préparation. La période prévisionnelle de début des prestations est février 2022. Modalités définies au CCAP.
Cautionnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5,00%, qui peut être remplacée par une garantie à première demande (il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire). Garantie à première demande couvrant 50,00% du montant de l'avance.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Caractéristiques des prix : Prix global forfaitaire. Modalités de variation des prix : Révision mensuelle. Une avance de 15,00% sera accordée dans les conditions prévues au contrat. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-Travaux. Le délai global de paiement est de 30 jours. Modalités de financements : financement sur le budget d'investissement du Département à l'aide de ses fonds propres complétés par le recours à l'emprunt.
Conditions de participation, forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
• En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
• En qualité de membres de plusieurs groupements.
Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Situation juridique : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ; Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Capacité technique – Références professionnelles : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).
Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr , soit le Document Unique de Marché Européen. Ils contiendront les éléments précisés au Règlement de la Consultation. La transmission et la vérification des documents de candidatures ne peuvent pas être effectuées par le dispositif Marché Public Simplifié.
Seront recevables les candidatures présentant des capacités et garanties techniques et financières suffisantes.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de jugement des offres et des modalités de négociation précisés au Règlement de Consultation. Il n'y a pas de procédure d'enchère électronique.
Date limite de réception des offres : Le 28 octobre 2021 à 16H00
Délai de validité des offres : 90 jours
Numéro de référence attribué au marché sur le profil acheteur : **202110SANTE**
Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 septembre 2021
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :
SOIT envoyées par recommandé par accusé de réception à la Mairie de Médréac – Place de la Mairie – 35360 Médréac ;
SOIT par voie électronique sur l'adresse internet : *https://marches.e-megalisbretagne.org/*.
Les modalités de transmission électronique des plis (dématérialisation des procédures) sont définies au Règlement de Consultation.
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Mairie de Médréac, Adresse internet : *https://marches.e-megalisbretagne.org/*, selon les modalités du règlement de Consultation
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Mairie de Médréac, Adresse internet : *https://marches.e-megalisbretagne.org/*, selon les modalités du règlement de Consultation.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de RENNES. 3, Contour de la Motte , 35044 Rennes Cedex , Téléphone : +33 223212828 , Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr , Fax : +33 299635684
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Concernant les délais d'introduction des recours, il convient de se reporter aux articles L. 551-1 à L.551-4 du Code de la Justice Administrative (référé précontractuel) et aux articles L551-13 à L551-16 du Code de la Justice Administrative (référé contractuel).

L2100517

MONTAUBAN DE BRETAGNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – Identification du pouvoir adjudicateur :
Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE – 7 rue Saint-Eloi 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE - Tel : 02.99.06.42.55 Courriel: contact@ville-montaubandebretagne.fr
2 – Procédure de passation :
Nouvelle procédure faisant suite à la déclaration sans suite de certains lots lors de la précédente consultation. Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique
3 – Objet du marché :
Travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Joseph Faramin
4 – Allotissement :
Le programme est décomposé en 8 lots, mais la consultation n'en concerne que 3
- Lot 4 : Bardage-ITE
- Lot 6A : Chauffage Gaz
- Lot 6B : Ventilation

5 – Date prévisionnelle de commencement des travaux : novembre 2021
6 – Modalités de retrait du dossier de consultation
Retrait dématérialisé : les dossiers de consultation sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante : https://marches.megalisbretagne.org
7 – Lieux et conditions de remise des plis
Les plis contenant les candidatures et les offres seront remis par voie électronique sur la plateforme : https://marches.megalisbretagne.org
8 – Justificatifs à produire : se référer au règlement de consultation
9 – Critères pondérés de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation
10 – Renseignements administratifs et techniques : se référer au règlement de consultation
11 – Date de remise des plis : mercredi 20 octobre 2021 à 14h00 12 – Date d'envoi à la publication : 24/09/2021

217J06803

VOS ANNONCES LÉGALES
DANS TOUTE LA FRANCE
7J/7J & 24H/24H
www.7jours.fr

DIVERS

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 14/09/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. VAILLANT Michel**, né le 27/07/1941 décédé le 22/10/2019 à RENNES (35). Réf. 0358077020/BS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06844

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 14/09/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. TROCHERIE Jean-Pierre**, né le 09/12/1964 décédé le 20/05/2019 à RENNES (35). Réf. 0358077032/BS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06853

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 14/09/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. LEBLANC Pascal**, né le 06/07/1970 décédé le 17/06/2020 à VITRE (35). Réf. 0358076999/BS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06820

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **Mme GOBE Jeanne**, née le 19/11/1939 décédée le 22/06/2017 à MAEN ROCH (35) (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358074118/BS.

217J06977

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **M. DUPUIS Patrick**, né le 05/03/1970, décédé le 05/09/2017 à RENNES (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358073284/BS.

217J06965

POUR RETROUVER
CHAQUE SEMAINE
L'ACTUALITÉ DE
VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS
WWW.7JOURS.FR

CONSTITUTIONS

Forme : SASU. Dénomination : **Yoseli**. Siège : 55 rue du Martin Pecheur 35690 ACIGNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES. Capital : mille euros. Objet : Conseil en systèmes et logiciels informatiques ; Conseil, formation et développement informatique opensource. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Jean-michel HAUTBOIS demeurant 55 rue du Martin Pêcheur 35690 ACIGNÉ

217J06002

THE GOOD TARGET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €uros
Siège social : 18 rue du Courtil Vaillant
35740 PACE
En cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PACE du 22/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : THE GOOD TARGET
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 18 rue du Courtil Vaillant – 35740 PACE
Objet social :
- La création, gestion et optimisation des campagnes publicitaires digitales de ses clients et notamment la création de publicités et leur utilisation dans des campagnes ;
- La création de tunnel de vente ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 €uros,
Gérance : Monsieur Nicolas BELLIARD, demeurant au 18 rue du Courtil Vaillant – 35740 PACE, assure la gérance sans limitation de durée.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
La Gérance

217J06735

In Extenso
Experts-Comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à RENNES du 17 Septembre 2021, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Médecin au capital de 1.000 euros dont la dénomination sociale est : SELARL DU DOCTEUR DAOUPHARS ; Siège social : CHP ST GREGOIRE, 6 Boulevard de la Boutière - 35760 ST GREGOIRE ; Objet social : l'exercice de la profession de médecin ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Gérance : M. Timothée DAOUPHARS demeurant 60 Mail François Mitterrand – 35000 RENNES. Immatriculation : RCS RENNES.

217J06913

Par acte SSP du 10/09/2021, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **The Family Holding**. Objet social : Prise de participation ou la constitution de toutes sociétés civiles ou commerciales, vente de toutes actions ou parts de sociétés commerciales et de toutes parts de sociétés civiles, gestion et administration de telles participations, notamment par voie de constitution de garanties, avals, prêts et avances ainsi que toutes opérations commerciales, civiles ou financières relatives aux dites participations. Siège social : 20 La Lande Pilard, 35590 SAINT-GILLES. Capital : 335 500 €. Durée : 99 ans. Gérance : M. MARGOTTIN Guillaume, demeurant 20 La Lande Pilard, 35590 SAINT-GILLES. Clause d'agrément : Cession libre entre associés mais soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de RENNES

217J06789

SG Notaires Saint-Germain — Rennes
Paul Scouarnec
Emmanuel Gours
Notaires
12 rue des Francs Bourgeois
35000 RENNES
02 99 63 47 47
sg-notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître GOURS, notaire à RENNES, le 24 septembre 2021, il a été constitué la société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:
- dénomination : PATRI SAINT-MALO
- siège : 8 rue Marie et Simone Alizon 35000 RENNES
- durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
- objet : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers. La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés commerciales ou civiles. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet
- capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €)
- gérants : M. Xavier LE CALVEZ, demeurant à RENNES (35000), 16 rue Lavoisier et M. Fabien MARQUETTE demeurant à SERVON-SUR-VILAINE (35530), 4 rue de la Noue.
Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément préalable de l'unanimité des associés.
Immatriculation au RCS DE RENNES
Pour avis - Me GOURS

217J06797

Etude de Me Nicolas MEVEL
Notaire
2, rue de la Goulgatière
BP 62 126
35220 CHATEAUBOURG
Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MÉVEL, notaire à CHATEAUBOURG, le 30/07/2021, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : Les Charmilles
Siège : 2 rue des Charmilles 35220 CHATEAUBOURG
Durée : 99 ans
Capital social : 1.200 €
Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers
Cessions soumises à agrément
Gérants : M. Eric RONDEAU et Mme Claudine RONDEAU demeurant ensemble au 2 rue des Charmilles 35220 CHATEAUBOURG
Immatriculation au RCS de RENNES

217J06826

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 septembre 2021, à LIFFRE.
Dénomination : **L'ENDROIT JOLI**.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 3 Rue de l'Oree des Bois, 35340 LIFFRE
Objet : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voir d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.
Gérants :
- Monsieur LAURENT THEBAULT, demeurant 3 Rue de l'Oree des Bois, 35340 LIFFRE
- Madame CHRISTELE MARQUIS née JEGOU,née le 17 novembre 1976 à RENNES (Ille et Vilaine), demeurant au 3 rue de l'Orée des Bois, LIFFRE (Ille et Vilaine)
La société sera immatriculée au RCS RENNES.
La Gérance

217J06821

AVIS DE CONSTITUTION

Le 25/09/2021, il a été constitué la **SASU CARIBOU BOUCHERIE**
- capital social de 1000 €.
- Objet : Vente de produits de boucherie, de la charcuterie et de l'alimentation générale
Durée : 99 ans
Siège social : 26, avenue Jacqueline de Romilly, 35000 Rennes
Président : AHMED ABDOU SELEMANI, demeurant au 26, avenue Jacqueline de Romilly, 35000 Rennes
Immatriculation au RCS de Rennes.

217J06847

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **ARIN RENOVATION** ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : 4 Rue des Rosiers – 35310 MORDELLES ; Objet social : La réalisation de toutes prestations de rénovation de bâtiments et d'agencements intérieurs ; La mise en place et la réparation d'installations électriques ; L'activité de plomberie ; L'activité de plaquiste, de pose d'isolants, de pose de tous sols et notamment de carrelages et parquets, Pose de menuiseries intérieures, extérieures et fermetures ; La réalisation de travaux de peinture intérieure et extérieure ; L'exécution de tous travaux de bâtiment, et plus particulièrement de travaux de maçonnerie, béton armé et autres matériaux nécessaires à la construction immobilière ; Le ravalement de façades, l'édification de murets, la pose de tous dallages ; Les travaux de terrassement ainsi que tout raccordement à usage sanitaire ou pluvial. Durée de la société : 99 ans ; Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire ; Gérance : Monsieur Mehmet Ali BUDANCAMANAK sise 4 Rue des Rosiers – 35310 MORDELLES sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

217J06796

AG
AUDE GIRARD
Avocat au Barreau de RENNES
Le Seize, 16 Esplanade du Champ de Mars
à RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp à Rennes du 28/09/21, il a été constitué une société civile immobilière dénommée MALI sis 9, rue Victor Louviot à RENNES (35) avec pour objet social : acquisition, gestion, location de biens et droits immobiliers et pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital social : 1 000 € (apports en numéraires). Gérance : Maud PAVIS 14, rue Pierre de Coubertin à Bourgbarré (35). Cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. immatriculation RCS Rennes. Pour avis

217J06891

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 septembre 2021, à Saint-Malo.
Dénomination : **CECILOU**
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 24 boulevard Porée, 35400 SAINTMALO.
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tout biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Cession de parts et agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Gérant : Madame Cécile BOTHOREL, demeurant 24 boulevard Porée, 35400 Saint-Malo
La société sera immatriculée au RCS de Saint Malo.
Pour avis.

217J06835

KERMARREC CHQUINARD ET ASSOCIÉS
Société d'avocats
Cap Courrouze
Hall A - 1 rue Louis Braille
35136 ST-JACQUES DE-LA-LANDE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte s.s.p. du 27.09.2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : **ALTB**
- Objet : activités des sociétés holdings ; prise de participation au capital de toutes sociétés ; toutes prestations de services (y compris de conseils) au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés ; exercice de tout mandat social dans toute société ; acquisition et gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ; souscription de tout financement destiné à permettre la réalisation de l'une ou l'autre des activités susmentionnées.
- Siège : Hall A, Cap Courrouze, 1 rue Louis Braille, 35136 ST-JACQUES-DE-LA-LANDE.
- Durée : jusqu'au 31.12.2100.
- Capital : 1.000 € (apports en numéraire).
- Gérants : M. Arthur LEPORT, demeurant 16 rue du Thabor, 35000 RENNES, et M. Thomas BRYLINSKI, demeurant 17 rue du Champ de l'Orme, 35000 RENNES.
- Immatriculation : RCS RENNES.
Pour avis, la gérance.

217J06916

TRENTE CINQ
NOTAIRES
TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Dominique GATINEAU, Notaire associé, en date du 27 septembre 2021
Dénomination : **LA HAYE GUIN**.
Forme : Société civile - Groupement Foncier Agricole.
Siège social : 1 Avenue du Doyen Colas, 35000 RENNES.
Objet : Propriété, jouissance, administration, mise en valeur, directement ou par dation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 20000 euros
Cession de parts et agrément : Les cessions de parts sociales entre vifs sont soumises à agrément quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Gérant : Monsieur Antoine GERARD, demeurant 1 Avenue du Doyen Colas, 35000 Rennes La société sera immatriculée au RCS RENNES.

217J06874

Par acte SSP du 23/09/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **BP**. Objet social : Acquisition, administration, gestion, location et vente de tous immeubles et biens immobiliers, pourvu que ces activités ne modifient pas le caractère civil de la société. Siège social : 23 rue du Clos Joli, 35400 SAINT-MALO. Capital : 1000 Durée : 99 ans. Gérance : M. GUINARD Benjamin, demeurant 9 rue des Maraîchers, 35400 SAINT-MALO, Philippe GUINARD & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée au capital de 210 000 euros, ayant son siège social 20 rue de la Croix Desilles ZA de Bellevent, 35400 SAINT-MALO, 809 346 380 RCS de SAINT-MALO. Clause d'agrément : Cessions libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de SAINT-MALO

217J06828

ABONNEZ-VOUS !

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 23/09/2021 il a été constitué une **SAS** dénommée :
ETIENNE PIERRON PHOTOGRAPHY
- Sigle : EPP
- Nom commercial : ETIENNE PIERRON PHOTOGRAPHY
- Siège social : 29 boulevard du prêche 35500 VITRE
- Capital : 200€
- Objet : Services de photographie
- Président : PIERRON Etienne 29 boulevard du prêche 35500 VITRE
- Transmission des actions : A l'expiration de la période d'inaliénabilité fixée à l'article 12 ci-dessus : toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés dans les conditions définies au présent article. l'associé cédant notifie au président de la société et à chacun des associés, par lettre recommandée avec accusé de réception, son projet de cession en indiquant : - le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix de cession ; - l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique, et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro rcs, identité des dirigeants, montant et répartition du capital. la date de réception de cette notification fait courir un délai de 4 mois, à l'expiration duquel, si les droits de préemption n'ont pas été exercés sur les actions dont la cession est projetée, l'associé cédant pourra réaliser librement ladite cession.
- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Au choix du président, les décisions collectives des associés sont prises en assemblée, réunie au besoin par vidéoconférence ou conférence par téléphone, ou par correspondance (ci-après désignée " consultation écrite "). elles peuvent également s'exprimer dans un acte sous signature privée ou notarié signé par tous les associés. tous moyens de communication peuvent être utilisés : écrit, lettre, télécopie, courriel et même verbalement, sous réserve que l'intéressé signe le procès-verbal, acte ou relevé des décisions dans un délai d'un mois. ces décisions sont répertoriées dans le registre des assemblées. sauf stipulations spécifiques contraires et expresses des présents statuts : - les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés ; - le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, étant précisé que chaque action donne droit à une voix au moins. par exception à ces dispositions, les décisions collectives énumérées ci-après doivent être adoptées à l'unanimité des associés disposant du droit de vote : - décisions soumises à l'unanimité des associés par les dispositions légales ; - décisions ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés. tout associé/tout associé détenant plus de 30 % du capital peut demander la réunion d'une assemblée générale. l'assemblée est convoquée par le président. la convocation est faite par tous moyens 15 jours avant la date de réunion. elle comporte l'indication de l'ordre du jour, de l'heure et du lieu de la réunion. la convocation est accompagnée de tous documents nécessaires à l'information des associés. dans le cas où tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai. l'assemblée est présidée par le président de la société. a défaut, elle élit son président. l'assemblée désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des associés. a chaque assemblée est tenue une feuille de présence et il est dressé un procès-verbal de la réunion qui est signé par le président de séance et le secrétaire. l'assemblée ne délibère valablement que si plus de la moitié des associés sont présents ou représentés. en cas de consultation écrite, le texte des résolutions ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés sont adressés à chacun par tous moyens. les associés disposent d'un délai minimal de 5 jours à compter de la réception des projets de résolutions pour émettre leur vote, lequel peut être émis par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie. l'associé n'ayant pas répondu dans le délai de 5 jours à compter de la réception des projets de résolutions est considéré comme ayant approuvé ces résolutions. le résultat de la consultation écrite est consigné dans un procès-verbal établi et signé par le président. ce procès-verbal mentionne la réponse de chaque associé. les procès-verbaux des décisions collectives sont établis et signés sur des registres tenus conformément aux dispositions légales en vigueur. les copies ou extraits des délibérations des associés sont valablement certifiés conformes par le président et le secrétaire de l'assemblée. au cours de la liquidation de la société, leur certification est valablement faite par le liquidateur.
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

217J06833

ÉTUDE DU MAIL
Notaire associés
13 Impasse Gautier Père et Fils
35270 COMBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bertrand PRIOL, notaire à COMBOURG (35), le 28 septembre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : AGSE IMMOBILIER.
Forme : Société civile immobilière
Capital social : 200,00 € représentatif d'apports en numéraire.
Siège social : BONNEMAIN (35270), 22, Place de l'Eglise.
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO
Gérants : Monsieur Sébastien Loïc HERVIOU et Madame Agnès Danielle Nelly ROUSSEAU, son épouse, demeurant à COMBOURG (35270), 79, La Saudrais.
Pour avis
Maître PRIOL, notaire.

217J06908

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **DARO**. Siège social : 4 Chemin du Vau Chalet – 35830 BETTON. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens ou droits immobiliers ; Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apports en numéraire. Gérance : est nommé sans limitation de durée M. Ewen DAGORN demeurant 23 rue des Châtaigniers – 35830 BETTON. Cessions de parts : libre entre associés exclusivement. RCS : RENNES. Pour avis,

217J06894

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/09/2021 à RENNES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale :
Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale :
EDEN CONSTRUCTION
Siège social :
17 rue du Noyer 35000 RENNES
Objet social : Toutes sortes d'activités annexes et connexes à la construction pouvant notamment inclure le gros œuvre, les travaux de finition, de réparation et de démolition, terrassement à l'exclusion des travaux de plomberie et d'électricité.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : Monsieur Ali DONMEZ, né le 20 octobre 1986 à KARAKOCAN (TURQUIE), demeurant à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE (35230) – 30 boulevard Victor Hugo, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
Immatriculation de la Société au RCS RENNES.
Pour avis
Le Gérant

217J06907

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/09/2021, il a été constitué une SASU dénommée **SJDS**. SIÈGE SOCIAL : 90 bis rue de fougères 35700 Rennes. CAPITAL : 1 000€. OBJET : le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de digitalisation de l'organisation et de l'offre. PRÉSIDENT : M. Stanislas JACQUET, 26 rue charles fourier 95240 Cormeilles en parisis.
Clauses d'agrément: les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
DURÉE : 99 ans. Immatriculation au RCS de RENNES.

217J06188

Etude de Mes Matthieu LEBRANCHU et Stéphane LE JAMTEL
61 rue G. Clémenceau
CS 21888 - 35403 SAINT-MALO CEDEX
Tél. 02 99 81 60 52 - office.lebranchu@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Matthieu LEBRANCHU, notaire à SAINT-MALO (35400), 61, rue Georges Clemenceau, le 24 Septembre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : **BEAUPRÉ FB**
Forme : Société civile immobilière régie par les articles 1832 et 1870-1 du Code civil et par les articles 1 à 59 du décret 78-704 du 3 juillet 1978
Siège social : SAINT-MALO (35400), 16, rue Isidore et Jean Leroux
Objet social : La propriété, la gestion, l'administration, la disposition et la location de biens et droits immobiliers ainsi que la mise à disposition gratuite de l'immeuble social au profit exclusif des associés d'origine et plus généralement l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction et l'aménagement de ces biens. Exceptionnellement l'aliénation. Emprunt et octroi de garanties. Toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Capital social : 281.000,00 € divisé en 1000 parts de 281,00 € chacune,
Montant des apports en numéraires : 281.000,00 €
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation
Gérance : Sans limitation de durée
- Madame Maryannick LEPETIT, épouse de Monsieur Jean-Luc BIZETTE, demeurant à CHATILLON (92320), 20, avenue de la Division Leclerc
- Madame Corinne DINI, épouse de Monsieur Pierre FIZE, demeurant à CLAMART (92140) 74, rue Emmanuel Sarty.
Cession de parts et agrément : Libres entre associés et soumises à agrément dans les autres cas.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO
Pour avis
Le Notaire

217J06985

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 septembre 2021, à Rennes.
Dénomination : **JOSEPH.A**.
Forme : EURL.
Siège social : 40 rue de Vern, 35200 RENNES.
Objet :
- La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
- L'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement de services commerciaux, administratifs, techniques, informatiques et autres, à ses filiales ou entreprises tierces.
- La réalisation de prestations de services, de conseils, de formation, d'études en tous genres à destination de filiales ou d'entreprises tierces.
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, financières, économiques, civiles et commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros
Gérant : Monsieur Bertrand AUBERT, demeurant 40 rue de Vern, 35200 RENNES
La société sera immatriculée au RCS de RENNES.

Pour avis.
La gérance

217J06831

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **HIVE IMMO**. Siège social : Avenue de Thizé – 35235 THORIGNE-FOUILLARD. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers ; La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apports en numéraire. Gérance : M. Pierre-Antoine STANUS demeurant 6, rue des riedones – 35760 MONTGERMONT et M. Samuel RACIN demeurant 8, allée des cerisiers – 35770 VERN-SUR-SEICHE sans limitation de durée. Cessions de parts : agrément requis pour toute cession. RCS : RENNES. Pour avis.

217J06886

---

annoncelegale@7jours.fr

WALL DESIGN 35

SARL au Capital de 10.000 €
La Fouaye - 35590 Saint-Gilles
RCS Rennes

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : WALL DESIGN 35
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 10.000 euros
Siège Social : La Fouaye – 35590 Saint-Gilles
Objet : Tous travaux de ravalement, d'enduit de façades, de peinture et décoration de murs intérieurs et extérieurs, et de travaux d'isolation thermique. Tous travaux de maçonnerie se rapportant à la réalisation de l'objet principal. Toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pour favoriser son développement ;
Durée : 99 années
Gérance : Monsieur David PRIME demeurant La Petite Fosse – 35740 Pacé
Immatriculation : au RCS de Rennes
Pour avis,

217J06946

Aux termes d'un acte électronique en date du 28 septembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE :
APM Patrimoine
CAPITAL : 1.000 euros
SIÈGE SOCIAL : 32 Rue de Lorraine 35370 ARGENTRE DU PLESSIS
OBJET : La Société a pour objet :- La détention de participations, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement de services commerciaux, administratifs, techniques, informatiques et autres, à ses filiales ou entreprises tierces.- La réalisation de prestations de services et de conseils, de formation en tous genres à destination de filiales ou d'entreprises tierces.- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, financières, économiques, civiles et commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
DURÉE : 99 ans
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.
TRANSMISSION D'ACTIONS : Toutes les cessions et transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT : Monsieur Adrien, Pierre, Patrick MÉVITE Né le 13 aout 1994 à FOUGERES (35) Demeurant 32 Rue de Lorraine – 35370 ARGENTRE DU PLESSIS
La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.
Pour avis.

217J06955

CONSTITUTIONS

AVOXA SOCIÉTÉS D'AVOCATS
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

Par acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **BLUEBELLE**
Objet social : - L'acquisition ou la souscription de parts ou actions de toutes sociétés civiles ou commerciales, la gestion, l'administration et la cession de ces parts sociales ou actions ; - La propriété, l'acquisition et la gestion, pour son compte propre, de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, côtés ou non, français ou étrangers, et de tous droits de créance et contrats de capitalisation ; - L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens et droits immobiliers, détenus en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, et exceptionnellement, l'aliénation de ces biens et droits immobiliers ; - La souscription de tous emprunts pour le financement des acquisitions, des souscriptions et, plus généralement pour la gestion de son patrimoine ; - La constitution de toutes sûretés sur les actifs sociaux en garantie des emprunts contractés pour toute acquisition, souscription, entretien ou rénovation.
Siège social : La Haye de Saint-Gilles, 35740 Pacé.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme FONTAINE Isabelle, demeurant La Haye de Saint-Gilles, 35740 Pacé
Clause d'agrément : Agrément dans tous les cas, à l'exception des transferts au profit des descendants des associés et des transferts en exécution de la promesse visée par l'article 25 des statuts qui sont libres.
Immatriculation au RCS de RENNES

217J06957

ETUDE DE MAITRES Guillaume de POULPIQUET – Gatien PINGUET et Olivier BRANELLEC, notaires associés, office des Vallons de Vilaine", Parc d'Activité de la Courtinais, 5, Rue Madeleine Brès

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume de POULPIQUET, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Mes Guillaume de POULPIQUET – Gatien PINGUET et Olivier BRANELLEC, notaires associés, office des Vallons de Vilaine", titulaire d'un Office Notarial dont le siège se situe à GUICHEN (Ille et Vilaine), Parc d'Activité de la Courtinais, 5, Rue Madeleine Brès, le 25 septembre 2021 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : **BIALGUES-RIOU et associés**
Le siège social est fixé à : LOHEAC (35550) 31 rue Anne de Bretagne
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE MILLE EUROS(4 000,00 EUR) .
Les apports sont en numéraires 2000 euros par associé.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Patrice BIALGUES, demeurant à LOHEAC (35550) 31 rue Anne de Bretagne, né à BRUNOY (91800) le 29 septembre 1960 Madame Laëtitia Marie Anita RIOU, demeurant à LOHEAC (35550) 31 rue Anne de Bretagne, née à CARHAIX-PLOUGUER (29270) le 10 mai 1968 La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES
Pour avis Le notaire.

217J06971

NEONOT PARIS
147, rue de Rennes
75006 PARIS
DES NOTAIRES À VOS CÔTÉS — Notaires

LES DUNES DE CATHAN

SCI au capital de 460.100 €
11 rue Robert Surcouf 35770 VERN SUR SEICHE
RCS RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me PAILLARD, Notaire à PARIS, le 18 septembre 2021, a été constituée une société civile immobilière dénommée "LES DUNES DE CATHAN"
Siège social : 11 rue Robert Surcouf (35770) VERN-SUR-SEICHE
Capital : 460.100,00 €, comprenant :
- Apport en numéraire de 5.100,00 €
- Apport en nature d'un bien immobilier sis à VERN-SUR-SEICHE (35770) 5 et 5 bis rue de Chateaubriant évalué à 455.000,00 €
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens et droits immobiliers.
Durée : 99 ans
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Gérant : M. André BERTIN et Mme Catherine JOUANIN épouse BERTIN, demeurant ensemble à VERN SUR SEICHE (35770) 11 rue Robert Surcouf, pour une durée indéterminée
RCS RENNES

217J06950

SCP C. GUINES
G. EMONNET
D. RENAUDON-BRUNETIERE
Notaires associés
1 rue d'Helsinki CS 86864
35768 BETTON CEDEX
Tél : 02 99 55 35 35
Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe GUINES, Notaire associé à BETTON (Ille et Vilaine), 1 Rue d'Helsinki, le 28 septembre 2021, il a été constitué une Association Syndicale Libre dénommée « LE VERGER DES MEZIERES». Cette association a les caractéristiques suivantes :
Formation : Il est formé une Association Syndicale Libre qui existera entre les propriétaires des biens immobiliers sis à BETTON (Ille et Vilaine), Lotissement LE VERGER DES MEZIERES, cadastrés section AD numéros 726 à 735.
Objet :
- l'entretien des biens communs à tous les propriétaires de l'ensemble immobilier compris dans son périmètre, notamment voies, espaces verts, canalisations et réseaux, éclairage public, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement ou à l'utilisation des réseaux.
- l'appropriation desdits biens.
- la création de tous éléments d'équipements nouveaux.
- la participation aux diverses charges communes éventuellement correspondant aux équipements communs et bénéficiant à l'ASL.
- leur cession à titre onéreux ou gratuit à la commune ou à toute autre collectivité publique.
- le contrôle de l'application des dispositions du lotissement relatives à ces équipements.
- l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements.
- la gestion et la police des biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association.
- la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et leur recouvrement.
- D'une manière générale toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts.
Durée : Illimitée.
Président : L'Association est administrée par un Directeur assisté le cas échéant d'un Directeur-Adjoint et d'un Secrétaire, nommés par l'Assemblée Générale.
Jusqu'à la première Assemblée Générale, la fonction de Directeur Provisoire est assurée par Monsieur Claude BRIDEL, demeurant à BETTON (35830), lieudit "Les Mézières"
Le directeur a les pouvoirs les plus étendus dans le cadre et pour la réalisation de l'objet de l'Association ci-dessus défini.
Siège : Le siège est fixé provisoirement à BETTON (35830), 6 allée de Rhuys. Il pourra être transféré sur le Territoire de la Commune de BETTON par simple décision du directeur de l'Association, ou à un autre endroit du département, par décision prise en Assemblée Générale.
Pour mention et avis.

217J06992

lexnot NOTAIRES ASSOCIÉS www.lexnot-notaires.fr
GENTILHOMME · CHARPENTIER
LATRILLE · BOURGES · BUREAU
GUIHARD · BLOAS
14 avenue Janvier CS 46421
35064 Rennes Cedex
t. 02 99 29 61 29
accueil.35008@notaires.fr

Par acte authentique du 28/09/2021 reçu par Maître Aurore GUIHARD, Notaire à RENNES (35000), 14 avenue Janvier, est constituée la
SAS DOMAINE DE NEUVILLE.
Objet : La location de salles de réception pour événements festifs, organisation d'événements festifs, location de vaisselle, mobilier et accessoires pour la réception, l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes ou locations meublées touristiques,
Durée : 99 ans.
Capital : 1 000€.
Siège : 24 La Grande Neuville 35113 DOMAGNE
Cession d'actions : Toutes opérations, notamment toutes cessions, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société. Toutefois, interviennent librement les opérations entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives et donne droit à une voix au moins.
Président : La société H2G, SAS au capital de 5.000 €, dont le siège est à 9 rue Jean-Baptiste Guérin, 35740 PACE, R.C.S 817 985 112 Rennes, représentée par M. Gildas GUILLOUX
Directeur Général : M. François GUILLOUX demeurant La butte Pontais 35150 JANZE
La société sera immatriculée au RCS de RENNES.

217J06912

MODIFICATIONS

TRIDIMENSION SAS Au Capital de 10 000 € Siège social : 3 Impasse du Grand Jardin 35400 SAINT MALO R.C.S.: ST-MALO 878 787 928. L'assemblée générale du 1er septembre 2021 a décidé de l'augmentation du capital social par apport en numéraire de 40 000 euros et la création de 400 actions nouvelles de 100 euros chacune, pour le porter de 10 000 euros à 50 000 euros. Le capital est donc de 50 000 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SAINT MALO. Pour avis, la gérance

217J06788

DUMBO SAS au capital de 20 000€ sise 42 RUE DES MENESTRELS 35400 ST MALO 848036588 RCS de SAINT MALO, Par décision de l'AGE du 02/09/2021, il a été décidé à compter du 24/09/2021 de: - réduire le capital social de 9 800€, le portant ainsi à 10 200€ - transférer le siège social au 4, avenue Louis Martin 35400 ST MALO. - prendre acte du départ du Directeur général M. MOURCEL Baptiste démissionnaire Mention au RCS de SAINT MALO

217J06830

ACT Y O U
Armelle COTTEBRUNE
Société d'avocats
2, Avenue Charles Tillon
35000 RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : **TOOLOA** – Capital :50.000 € - Siège social : 26, rue Marc Sangnier – 35200 RENNES - Objet : Développement, commercialisation et exploitation d'une plateforme numérique proposant des solutions de gestion d'évènements professionnels combinées à des visio-conférences et intégrant les outils des clients, exploitation de toute activité de service et d'accompagnement aux entreprises permettant de simplifier leurs interactions distanciées et la diffusion d'expériences apprenantes, accompagnement des transformations et des communications externes et internes, prestations de conseils, formation, coaching et services afférents à l'objet ci-dessus, conception et développement d'applications et d'outils multimédias – Cessions : Toutes les cessions d'actions autres qu'entre associés sont soumises à l'agrément préalable des associés dans les conditions prévues pour les assemblées générales – Droit de vote : Tout actionnaire a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte 3 jours ouvrés au moins avant l'assemblée. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix - Président : Antoine SIMON, 19, rue le Chapelier – 35000 RENNES – Durée : 99 années – RCS RENNES. Pour avis, la Présidence

217J06872

CABINET Pannetier Bécel Morio C P B M

AVIS DE CONSTITUTION

S&A
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 rue du Domaine
35132 VEZIN LE COQUET
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VEZIN LE COQUET du 29 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale :
Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : **S&A**
Siège social : 8 rue du Domaine, 35132 VEZIN LE COQUET
Objet social : Toutes activités de traiteur, de vente à emporter
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Romain BOURGIN, demeurant 8 rue du Domaine 35132 VEZIN LE COQUET
Madame Hédy MILLOT, demeurant 8 rue du Domaine 35132 VEZIN LE COQUET
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis
La Gérance

217J06961

MODIFICATIONS

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : **PATRIMINVEST 21 NIMES**. Forme : SCI. Siège social : 34 rue Saint Georges, 35000 RENNES. 898 703 764 RCS RENNES. Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 100 euros à 5550000 euros. Les articles « 6.1 MONTANT DES APPORTS » et« 7-CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'augmentation de capital. Mention sera portée au RCS RENNES

217J06869

MODIFICATIONS

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

MR INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
porté à 110.000 euros
Siège social : 8 Le Bois aux Moines, 35720 PLEUGUENEUC
813 474 079 RCS SAINT MALO

AVIS DE MODIFICATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 25 septembre 2021 que le capital social a été augmenté de 100.000 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros) divisé en 1.000 parts de 10 euros chacune
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000 euros) divisé en 11.000 parts de 10 euros chacune
Pour avis
La Gérance

217J06836

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

ELANI

Société par actions simplifiée
au capital de 246 992 euros
porté à 220.000 euros
Siège social : 6 avenue de l'Alliance
35230 ORGERES
750 917 767 RCS RENNES

REDUCTION CAPITAL

Il résulte :
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 17 août 2021,
- des procès-verbaux des décisions du Président des 11 et 20 septembre 2021,
que le capital social a été réduit d'un montant de 26.992 euros par voie de rachat et d'annulation de 1.687 actions.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (246 992 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent vingt mille euros (220.000 euros).
Pour avis, le Président.

217J06909

ADOMIREV

Société à responsabilité limitée
Au capital de 140.000 euros
Siège social : Zone Industrielle Chapelle Martin
9 rue du Champ Martin
35770 VERN-SUR-SEICHE
794 023 432 RCS RENNES

Par décisions de la gérance du 30/08/2021, il a été constaté la réalisation définitive d'une réduction du capital social d'une somme de 80.000 € pour être ramené de 140.000 € à 60.000 € à compter de cette même date. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS RENNES. Pour avis, La Gérance.

217J06938

WWW.7JOURS.FR

HERMINE NOTAIRES
Me ROCHAIX-CELTON & Me CAUSSIN
35760 SAINT-GRÉGOIRE
Notaires

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Me Catherine ROCHAIX-CELTON, Notaire associée à SAINT-GREGOIRE (35160), Parc d'affaires Edonia, Rue de la Terre Victoria – Bâtiment B, le 22 avril 2021, le capital social de la société dénommée SOCIETE GUIBA, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à SAINT-GREGOIRE (35760), 7 rue des Melliers et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 439 518 366 a été augmenté par apport en nature de la pleine propriété de biens et droits immobiliers sis à BORGO (Haute-Corse), Route du Cordon Lagunaire, Pineto dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section AB n°167, consistant au lot n°208 et évalués à la somme de 82 000,00 euros et de la pleine propriété de biens et droits immobiliers sis à TREGASTEL (Côtes d'Armor), Rue du Général de Gaulle dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section AH n°s 157, 491, 492, 502, 503, 504, 506, 507, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 522, 523, 524 et 525, consistant aux lots n°18 et évalués à la somme de 144 000,00 euros, par Mr Thierry PROVENSOL, né à CASTELNAUDARY (11400), le 24 décembre 1962 et par Mme Catherine Marie-José PONZIO, son épouse, née à NOISY-LE-SEC (93130), le 09 octobre 1963, demeurant ensemble à SAINT-GREGOIRE (35760), 7 rue des Melliers. Cet apport a été fait à charge par la SOCIETE GUIBA de payer, en l'acquit de l'apporteur, la somme totale de 141 273,32 eur montant en principal restant dû des prêts accordés par la Société Générale.
L'ancien capital est de 7 700,00 eur
Le nouveau capital est de 92 420,00 eur
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis
Le notaire

217J06930

lexonot NOTAIRES ASSOCIÉS
www.lexonot-notaires.fr
GENTILHOMME · CHARPENTIER
LATRILLE · BOURGES · BUREAU
GUIHARD · BLOAS
14 avenue Janvier CS 46421
35064 Rennes Cedex
t. 02 99 29 61 29
accueil.35008@notaires.fr

CAP INVEST – NLHT

SCI au capital de 8 902 500€
Centre d'affaires la Frébardière
11 rue de la Frébardière ZI Sud Est
35510 CESSSON SEVIGNE
883 631 251 RCS RENNES

Suivant acte reçu le 27/09/2021 par Maître Philippe LA TRILLE, Notaire associé exerçant au sein de l'Office notarial sis à RENNES, 14 Avenue Janvier, dont est titulaire la société dénommée "LEXONOT", les associés ont augmenté le capital social d'une somme de 373 500€ pour le porter à 9 276 000€.

217J06972

Par acte SSP du 17/09/2021 il a été constitué une **SAS** dénommée :
PBR
- Nom commercial : POINT B
- Siège social : 18 place du colombier 35000 RENNES
- Capital : 10 000€
- Objet : Tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons non alcoolisées.
- Président : M. TAHRI Abdessamad 54, rue de la lande 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE
- Transmission des actions : Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions des articles 12, 13 et 14 ci après. leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement.
- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. droit de vote : chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des actionnaires et donne droit à une voix.
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

217J06834

A2e Codex
EXPERTISE COMPTABLE
www.a2ecodex.fr

HBC ENTREPRISE

Sarl à capital variable
au capital souscrit de 5.000 €
Siège social : 20 Grande Rue des Stuarts
35120 DOL DE BRETAGNE
RCS SAINT MALO n° 849 207 709

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Suivant l'Assemblée Générale en date du 22/09/2021, il a été décidé de modifier l'article 2 à compter du 22/09/2021.
Nouvel Objet Social :
- La prise de participations dans toutes entités juridiques et dans toutes sociétés, en vue de la détention, en tant que holding, de leur contrôle ou d'une simple participation minoritaire, et ce par tous moyens, notamment par achat, apport, souscription d'actions, parts sociales et généralement tous biens mobiliers et valeurs mobilières, ou par apport partiel d'actif, fusion ou autre ;
- La gestion de ces participations et notamment l'animation des filiales par leur contrôle effectif et par la participation à la définition, à l'aménagement et à la conduite de leur politique ; toutes opérations et prestations se rapportant à cette activité ;
- La prescription de produits, services ou marques ;
- La vente de l'image de Monsieur Jonathan HIRBEC en tant que personnalité publique ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ou à tous objets similaires ou connexes ou de toute autre nature à favoriser le développement de l'objet social.
Ancien Objet Social : restauration rapide, vente à emporter
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Il a également été décidé de changer la dénomination sociale pour HBC ENTREPRISE à compter de ce jour, et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts, comme suit :
" ARTICLE 3 - DÉNOMINATION
La dénomination de la société est : **HBC ENTREPRISE**.
Le reste de l'article demeurant sans changement."
Formalités faite au RCS de SAINT MALO.
Pour avis

217J06808

SAS DE L'AVENIR

Société par actions simplifiée
au capital de 213 465 euros
Siège social : Zac de l'Aéroport
2 rue des Terre Neuvas - 35730 PLEURTUIT
414 144 311 RCS SAINT MALO

AVIS

Aux termes d'une décision de l'Associée unique en date du 24 septembre 2021, il a été décidé d'étendre l'objet social de la Société à l'activité d'achat, de vente, de revente ou d'échange de produits et d'objets mobiliers d'occasion - de seconde main (textile, bazar, produits électroniques, électroménager, etc.) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

217J06855

NOTAIRES DES LICES
Notaires associés
11 rue Rallier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57
Notaires

SCI BOURSAULT-MICAULT SCI au capital de 1 000 € Siège social : 15 place de la Baltique 35000 RENNES RCS RENNES 498 006 840
Aux termes des décisions collectives des associés du 15 septembre 2021 :
- Monsieur Philippe BOURSAULT, demeurant à BRUZ (35170), 20 rue de la Croix Vaisserelle, a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée ;
- le siège social a été transféré à BRUZ (35170), 20 rue de la Croix Vaisserelle.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

217J06784

CLP DEVELOPPEMENT, EURL au capital de 2500€. Siège social: 1 Rue des Epiettes 35400 Saint-Malo 837569466 RCS SAINT MALO. Le 19/08/2021, l'associé unique a: pris acte de la démission en date du 11/05/2021. de Caroline Lepoutère, ancien Gérant ; en remplacement, décidé de nommer Gérant M. Alexandre Amigouët, 5 rue de Saint-Malo 35000 Rennes; décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Kreatures à compter du 11/05/2021; Mention au RCS de SAINT MALO

217J06199

CKA COIFFURE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social :
4, rue de médréac
35290 QUEDILLAC
825 338 304 RCS RENNES

DEMISSION DE DIRIGEANT

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er Octobre 2021, il a été pris acte de la démission de Madame Angélique PICQUART sans qu'il y ait lieu de la remplacer.
POUR AVIS
Le Président

217J06920

mondrian avocats
Pagès de Fremond Bakhos & Chevalier

OUEST FACILITIES 75

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 47 Rue Jules Lallemand
35000 RENNES
847 802 501 RCS RENNES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2021, a été acté la démission de Monsieur Sébastien LE DROGO, demeurant 89 Rue Marcelin Berthelot, 78400 CHATOU, de ses fonctions de gérant de la Société OUEST FACILITIES 75, et ce à compter du 30 Juin 2021. Monsieur Cyrille LE MENTEC exerce seul les fonctions de Gérant, à compter du 30 Juin 2021. Mention sera faite au RCS : RENNES. Pour avis,

217J06868

118 BD DE METZ

SNC au capital de 1 000 €
75 rue de l'Alma - 35000 RENNES
842 014 508 RCS RENNES

CESSION DE PARTS

Aux termes d'une délibération en date du 6 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société, a validé la cession de 2 parts sociales de la Société EURL ANTOINE GOUARIN, au capital de 2 000 Euros, RCS de RENNES 822 813 911, 22 bis avenue Gros Malhon 35000 RENNES, représentée par son Gérant, Monsieur Antoine GOUARIN au profit de la Société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, au capital de 36 012 680 Euros, RCS de NANTES 821 353 315, 24 bd Vincent Gâche 44200 NANTES, représentée par son DG, Monsieur Damien SAVEY. Les statuts ont été modifiés.
Pour avis
Le Gérant

217J06806

SAS ARMOR MULTIMEDIA, Société par Actions Simplifiés, Au capital de 3.000 €, Siège social : 43 Rue Georges Clemenceau, 35400 SAINT MALO, RCS SAINT MALO N° 882 094 139. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, il a été décidé la transformation de la SAS ARMOR MULTIMEDIA en SARL sans la création d'un être moral nouveau à compter du 1er octobre 2021 La transformation est la seule modification, la dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée son objet et la date de clôture demeurent inchangés Le Président Monsieur David JACQUEZ, demeurant 15 Le repos 22490 PLOUER SUR RANCE devient le gérant de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Malo. Pour avis et mention.
Le Président

217J06935

MODIFICATIONS

EOLE ENERGIES
SAS au capital social de 10 000€
11 Rue des Orchidées 35650 LE RHEU
RCS RENNES 843 573 999

MODIFICATION DES DIRIGEANTS
Aux termes d'une assemblée générale du 10 septembre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général la SAS CF CONSEILS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Coutances sous le numéro 902 931 773, représentée par Madame Cécile Flaux, demeurant 353 chemin du Bosq 50180 Agneaux.
Mention sera faite au RCS de Rennes.
Pour avis
217J06877

In Extenso
Experts-Comptables

AVIS DE MODIFICATIONS
C.E.C.A.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 13 rue de Coulon
35160 MONTFORT SUR MEU
508 163 771 RCS RENNES
Aux termes d'une AGE en date du 27 Septembre 2021, il a été décidé:
- de prendre acte de la démission de Mme Caroline ARCHAMBAUD de ses fonctions de co-gérante de la société à compter du 27 Septembre 2021. La gérance sera assumée seule par Mme Cécile PIEDERRIERE;
- de constater la réalisation définitive de la réduction de capital décidée en AGE du 23 Juillet 2021 sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers. Le capital social est réduit d'une somme de 540 Euros pour le ramener de 3.000 Euros à 2.460 Euros par voie de rachat de 54 parts de 10 Euros de valeur nominale chacune, détenues en pleine propriété par Mme Caroline ARCHAMBAUD.
217J06887

COGEDIS
L'expertise comptable

EARL BRESSAC Société Civile Particulière au capital variable de 162 150 € Siège social : La Mazure – Bressac 35370 ETRELLES RCS RENNES 400 791 380. Suivant délibérations extraordinaires en date du 01/09/2021, les associés ont accepté le retrait et la démission de ses fonctions de cogérant de Monsieur NIEL Franck demeurant La Mazure 35500 ST AUBIN DES LANDES, et a procédé à une réduction du capital social pour le ramener à la somme de 155400 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes. Pour avis, Les Gérants
217J06798

SCP C. GUINES
G. EMONNET
D. RENAUDON-BRUNETIERE
Notaires associés
1 rue d'Helsinki CS 86864
35768 BETTON CEDEX
Tél : 02 99 55 35 35
Notaires

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DE L'ILLE
Société civile de moyens
Au capital de 1.000 Euros
6 rue de la Côte d'Emeraude 35830 BETTON
RCS RENNES 449.840.529

CHANGEMENT DE GERANT
Aux termes d'une décision de la collectivité des associés en date du 13 septembre 2021, il a été constaté la démission de Mme Sabine DANLOS, née CHEDEVILLE de ses fonctions de gérante à compter du 15 septembre 2021 et la nomination, en ses lieu et place, de Mme Angélique BALLION, née RICHARD, demeurant à LA BOUEXIERE (35340), 3 Le Haut Saudrais.
L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis
217J06851

COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS ROULLIER(C.F.P.R.) Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 181 467 euros Siège social : 27 avenue Franklin Roosevelt 35400 SAINT MALO SIREN 313 642 548 - RCS SAINT MALO
AVIS DE PUBLICITE
L'Assemblée Générale, par délibérations en date du 18 septembre 2021 a décidé de :
- ratifier la nomination de Madame Mira MIHAYLOVA en qualité de Membre et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance du 31 août 2021, en remplacement de Monsieur Henri BOYER, démissionnaire, avec effet au 31 août 2021 ;
- nommer, à compter de ce jour, Madame Roxane ROULLIER demeurant 27 rue du Bénétin - 35400 SAINT MALO, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Pour avis, Le Président du Directoire
217J06931

MIRAFLORES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 200.000 euros
Siège social : La Théalais – 35310 CHAVAGNE
749 900 668 RCS RENNES

Par décisions du 15/09/2021, il a été décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ; Toute participation dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet susénoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ; L'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation, l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des entreprises ou entités dans lesquelles elle détiendra une participation ; le conseil aux entreprises. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, La Gérance.
217J06928

MODIFICATIONS

ZAPI FRANCE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 30 490 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1 RUE EMMANUEL PHILIPPOT, ZA DE L'ORGEBLON,
35230 ST ERBLON
340 303 890 RCS RENNES

L'assemblée générale du 30/04/2019 a pris acte de la démission de M.DESBOIS de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant et compte tenu de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 décide de ne pas le remplacer.
217J06943

---

mondrian avocats
Pagès de Fremond Bakhos & Chevalier

NEO-LAB
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 19 Rue de Viarmes
35000 RENNES
900 099 672 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes des décisions de l'Associé unique du 25/09/2021 :
A été constaté la démission de Monsieur David FOUCHER à date du 25/09/2021 de ses fonctions de Président de la Société, et donné quitus entier et définitif de sa gestion durant l'exercice de ses fonctions.
A été nommée en qualité de nouveau Président, à compter du 25/09/2021, la Société BIZ-LAB, Société à responsabilité limitée au capital de 22.000 €, ayant son siège sis 19 Rue de Viarmes, 35000 RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 534 812 680, et ce pour une durée indéterminée.
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,
217J06846

AVOXA
SOCIÉTÉS D'AVOCATS
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

SAS SLS FRANCE Capital social : 302 620 € Siège social : ZI La Haye des Cognets - 32 Boulevard de la Haye des Cognets à (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE RCS de RENNES N°799 549 332 Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 27 septembre 2021, la Collectivité des Associés a pris acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire la SARL ARCOM et du mandat du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Denis LEGALLAIS. L'Assemblée des Associés a décidé de procéder à la désignation volontaire d'un Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée amenée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2026 : La société GEIREC Sise 276 Rue de Châteaugiron CS 76308, 35063 Rennes Cedex RCS de Rennes 428 929 517. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 septembre 2021, la Collectivité des Associés a décidé de modifier l'objet social de la société afin d'y adjoindre la conception et la fabrication de toutes pièces de mécanique de précision. En conséquence, a été modifié l'article 2 "Objet social". Pour Avis - Le Président
217J06945

LEGENDRE RHONE-ALPES
SAS au capital de 3 000 000 euros
Siège social : 5 rue Louis-Jacques Daguerre
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
388 273 849 RCS RENNES

Par décisions en date du 25/06/2021, l'associée unique, prenant acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Mme Céline MURAT, décide de ne pas le renouveler et ce en application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce. Pour avis La Présidente
217J06861

SOCIETE DES CADRES MENARD SAS au capital de 15 000 euros Siège social : 22130 BOURSEUL Route DE PLANCOET 819 342 171 R.C.S. SAINT-MALO Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Gaëtan MENARD demeurant 2A rue des Forges 35137 BEDEE, en remplacement de Mme Sophie LE MERRER. Le dépôt légal sera effectué au RCS de SAINT-MALO.
217J06970

POSITUDE CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 B rue de la Gare
35430 SAINT-SULIAC
889 115 374 RCS SAINT MALO

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2021, l'associé unique a nommé Madame Isabelle, Andrée, Claudine SIMEON demeurant 4 B rue de la Gare 35430 SAINT -SULNIAC,en qualité de gérante non associée pour une durée illimitée, Monsieur Eric CERON, associé unique, cessant d'exercer les fonctions de gérant. Pour avis La Gérance
217J06956

JASME
Société civile immobilière
Au capital de 42 000 €
Siège social : La Cotardais
(35380) PLÉLAN LE GRAND
RCS : RENNES 843 279 571

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/09/2021, il a été décidé, approuvé et constaté :
- L'augmentation du capital social de 57 000 € par apports en numéraire et élévation du nominal des parts existantes pour être porté de 42 000 € à 99 000 € ;
- Le transfert du siège social de la Cotardais 35380 PLÉLAN LE GRAND à Le Closel 35380 PLÉLAN LE GRAND à compter du 24 septembre 2021.
Les articles 4,6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. RCS RENNES. Pour avis, la gérance
217J06812

STRATEYS
Avocats & Stratégie d'entreprises
Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

" BAIN SPORTS "
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € transformée en Société par Actions Simplifiée
Siège social : 2 rue des Frères Lumière à (35580) GUICHEN
532 089 406 RCS RENNES

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DE SARL EN SAS
Par décisions des associés en date du 24 juin 2021, il a été décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'une personne morale.
L'objet de la société, son siège social, son capital et sa durée demeurent inchangés. Les statuts sociaux ont été refondus à l'occasion de cette transformation.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
FORME – La société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée.
ADMINISTRATION – Avant sa transformation, la société était administrée et dirigée par Monsieur Camille THOMAS et Monsieur Dominique THOMAS, cogérants. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est administrée par (i) un Président, la société SAMOHT, SARL au capital de 130 000 €, dont le siège social est située 2 rue des Frères Lumière à 35580 GUICHEN et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 803 402 114 et (ii) un Directeur général, la société IDEFIXE, SARL au capital de 329 750 €, dont le siège social est située 2 rue des Frères Lumière à 35580 GUICHEN et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 531 854 347.
Toute cession d'actions, y compris au conjoint, ascendant ou descendant du cédant, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, sera soumise à l'agrément préalable donné par décision collective extraordinaire adoptée à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés.
Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.
Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des résultats de la société où il est réservé à l'usufruitier. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions sociales.
Les actes et pièces relatifs à cette opération sont déposés au RCS de RENNES.
Pour Avis
217J06944

IMMO TPSR
SARL au capital social de 1 000 euros
Siège : 3 Rue des Dolmens - Ossé
35410 CHATEAUGIRON
RCS RENNES n°895 135 119

DEMISSION DE CO-GERANT
Suivant l'assemblée générale en date du 17 septembre 2021, il a été pris acte de la démission de Monsieur Olivier TROVALET, demeurant 3 Rue des Dolmens - Ossé 35410 CHATEAUGIRON, de ses fonctions de co-gérant, avec effet au 17 septembre 2021.
De ce fait, Mme Virginie PARIS, demeurant 3 Rue des Dolmens - Ossé 35410 CHATEAUGIRON reste seul gérante.La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de RENNES.
Pour avis,
La gérance.
217J06933

SCI Kervela, SCI au capital de 1000,0 €; **Siège social:** 32 Rue du Pinel 35370 Saint-Germain-du-Pinel 887596104 RCS RENNES; Le 30/08/2021, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 5 Allée du Perche 35500 Pocé-les-Bois à compter du 31/08/2021 ; Mention au RCS de RENNES
217J06190

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

MR INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 110.000 euros
Siège social : 8 Le Bois aux Moines
35720 PLEUGUENEUC
813 474 079 RCS SAINT MALO

Aux termes d'une délibération en date du 29 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "MR INVESTISSEMENTS" par "VERT PROTECT" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de modifier l'objet social comme suit :
tant en France qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers, l'exploitation de tous fonds de commerce d'achat et de vente, d'importation et d'exportation, de location et de réparation de matériels, machines, accessoires et outils agricoles ; tous conseils et études personnalisées afférentes aux activités ci-dessus ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
Pour avis, la Gérance

217J06948

LEGENDRE OUEST

SAS au capital de 340 000 euros
Siège social : 5 rue Louis-Jacques Daguerre
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
399 301 530 RCS RENNES

Par décisions en date du 25/06/2021, l'associée unique, prenant acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Mme Emmanuelle LINTANFF, décide de ne pas le renouveler et ce en application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce. Pour avis La Présidente

217J06860

MODIFICATIONS

Carole LEFEVRE-LE SOMMER
Aurélie LANGLOIS-CHALANT
Notaires à SAINT-MALO

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : **SCI AZUR**. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 6 Rue Victor Roussin, 35460 MAEN ROCH. 442439782 RCS de RENNES. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 août 2021, les associés ont décidé, à compter du 4 août 2021, de transférer le siège social à Parc d'Activités de Plaisance, 35133 ST SAUVEUR DES LANDES. Mention sera portée au RCS de RENNES.

217J06915

So RH Consult, SASU au capital de 5000,00 €; SIÈGE SOCIAL: 19 Allée Stéphane Hessel 35650 Le Rheu 889738084 RCS RENNES; Le 26/08/2021, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 6 Allée Salvador Allende 35650 Le Rheu à compter du 26/08/2021 ; Mention au RCS de RENNES

217J06110

BOUCHER PIERRE, EURL au capital de 20000,00€ ; SIÈGE SOCIAL : la Sortoire 35560 Saint-Rémy-du-Plain 539167395 RCS RENNES; Le 30/08/2021, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 14 La charbonnière 35490 Vieux vy sur couesnon à compter du 30/08/2021 ;
Mention au RCS de RENNES

217J06161

CABINET Pannetier Bécel Morio C P B M

CONTRASTE ARCHITECTES D'INTERIEUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 34 rue Frédéric Le Guyader
35200 RENNES
809 703 572 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 34 rue Frédéric Le Guyader 35200 RENNES au 51 boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES à compter du 1er janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

217J06984

RESEAU POWER, SAS au capital de 1000,0€ Siège social: 2 Boulevard de Vitré 35700 Rennes 878460781 RCS RENNES Le 08/08/2021, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 16 Allée des Asturies 35200 Rennes à compter du 24/08/2021; Mention au RCS de RENNES

217J06173

COCERTO
Experts-comptables accompagnateurs des créateurs et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

AVIS

OUEST FONDATIONS Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros Siège social : Hotel d'Entreprises Emergence 1 rue du Bruant Jaune 35250 ANDOUILLE-NEUVILLE 843 585712 RCS RENNES. Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 septembre 2021, la collectivité des associés de la société par actions simplifiée OUEST FONDATIONS a décidé de transférer le siège social du Hotel d'Entreprises Emergence 1 rue du Bruant Jaune 35250 ANDOUILLE-NEUVILLE au 7 rue Elinor Ostrom 35340 LIFFRÉ, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis Le Président

217J06786

CONTACT ASSAINISSEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Ancien siège social : 9, rue Jean-Baptiste Guérin – 35740 PACE
Nouveau siège social : ZA des Trois Prés
5 bis, rue de la Plaine – 35890 LAILLE
797 893 831 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 22/09/2021, le siège social a été transféré du 9, rue Jean-Baptiste Guérin – 35740 PACE au ZA des Trois Prés – 5, bis rue de la Plaine – 35890 LAILLE, à effet du 1er septembre 2021 inclus. Les articles 4 et 18 des statuts ont été modifiés. Pour avis. La Gérance. RCS RENNES.

217J06792

STATS AND GO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue Léo Lagrange
35 131 CHARTRES-DE-BRETAGNE
850 203 696 RCS RENNES

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant décision de l'associé unique en date du 17/09/2021, il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège social du 11 rue Léo Lagrange 35 131 CHARTRES-DE-BRETAGNE au 18 rue Léo Lagrange 35 131 CHARTRES-DE-BRETAGNE. L'article 4 des statuts été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES.

217J06858

GUILLOTIN - LE BASTARD & ASSOCIÉS
Conseil et contentieux
AVOCATS
2 B rue de la Huguenoterie
Immeuble Alchimie - 35000 RENNES
02 99 66 02 22

S.C.I. PLM

Société civile immobilière
au capital de 1 500 €uros
Ancien Siège social : 21, rue de la grande anguille – 35400 SAINT-MALO
Nouveau Siège social : 7, rue Jules Haize – 35400 SAINT-MALO
483 659 751 RCS SAINT-MALO

TRANSFERT DU SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 17/09/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 21, rue de la grande anguille – 35400 SAINT-MALO au 7 rue Jules Haize – 35400 SAINT-MALO à compter du 17/09/2021, et de modifier en conséquence les statuts.
RCS : SAINT-MALO

La Gérance

217J06811

E-CARE IMMOBILIER

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue Léo Lagrange
35 131 CHARTRES-DE-BRETAGNE
RCS RENNES 821 603 461

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant décision de l'AG en date du 13/09/2021, il a été décidé de transférer à compter de ce jour le siège social du 11 rue Léo Lagrange 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE au 18 rue Léo Lagrange 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE. L'article 4 des statuts été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES.

217J06817

PERICOM

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Allée du Pigeon Blanc
35200 RENNES
RCS RENNES 884 341 579

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant décision de l'associé unique du 16/09/2021, il résulte que le siège social est transféré, à compter du même jour, à : 4 rue de Bréal 35137 PLEUMELEUC. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, la présidence.

217J06823

PROCARIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.500 euros
porté à 6.562,50 euros
Ancien siège social : ZA Les Basses Forges
35530 NOYAL SUR VILAINE
Nouveau siège social : 32 rue de Veyettes
35000 RENNES
513 548 032 RCS RENNES

1/Par décision unanime des associés du 01/09/2021, le siège social a été transféré de ZA Les Basses Forges – 35530 NOYAL-SUR-VILAINE au 32 rue de Veyettes – 35000 RENNES à compter du 01/09/2021.
2/Par décision unanime des associés du 10/09/2021, il a décidé de réduire le capital de 937,50 euros pour le ramener de 7.500 euros à 6.562,50 euros par rachat et annulation de 125 parts sociales appartenant à un associé. Les articles 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés. RCS RENNES.
Pour avis.

217J06843

Les Veilles Aires, SCI au capital de 100,00 €; SIÈGE SOCIAL: 101 Avenue du Général Leclerc 75014 Paris 878032002 RCS PARIS; Le 28/08/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 12 Impasse du Clos Siard 35360 Montauban-de-Bretagne à compter du 28/08/2021; décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient LES VIEILLES AIRES ; OBJET: Acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. GÉRANCE: David Chivers, 12 Impasse du Clos Siard 35360 Montauban-de-Bretagne; Durée : 99 ans; Radiation au RCS de PARIS; Inscription au RCS de RENNES

217J06126

CABINET MAGALI RIDEAU
SELARL D'AVOCATS
1 route de Paris - BP 51204
Immeuble Atalis 1
35512 CESSON-SÉVIGNÉ

SCI LA ROUSSELAIS

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : La Roirie
35590 LA CHAPELLE-THOUARAULT
RCS RENNES 414 716 571

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 juillet 2021 :
- les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Emmanuel KERAVIS de ses fonctions de co-gérant,
- le siège social de la société a été transféré à LA BOUEXIERE (35340) – 30 Rue de la Forêt et ce, à compter du même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, la gérance.

217J06859

PATRICIA ROESCH

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000€
Siège : 16 Rue des Alouettes
78700 CONFLANS STE HONORINE
881 295 018 RCS de VERSAILLES

Par décision de l'associé unique du 30/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 12 Rue Emile Bridel 35640 MARTIGNE FERCHAUD.
Président: Mme ROESCH Patricia 12, rue Emile Bridel 35640 MARTIGNE FERCHAUD
Radiation au RCS de VERSAILLES et réimmatriculation au RCS de RENNES.

217J06975

FIDAL
Société d'Avocats - 2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES CEDEX

LOGISTIQUE BARBOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 13.000 €
Siège social : Le Pont d'Avoine
35650 LE RHEU
R.C.S. RENNES 442 994 679

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE DES EXERCICES SOCIAUX

L'associé unique en date du 23 septembre 2021 a décidé :
- De transférer le Siège social à CHAVAGNE (35310), 7 rue du Bosquet, avec effet immédiat ;
- De modifier la date de clôture de l'exercice social en cours, qui ouvert le 01/01/2021, se terminera le 30/06/2022 en lieu et place du 31/12/2021 et de modifier la date des prochains exercices sociaux qui commenceront le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de chaque année.

217J06914

JS INVEST

SASU
au capital de 10 000€
Siège : RESIDENCE LE PAPYRUS 29 RUE DE LORIENT
35000 RENNES
889 502 266 RCS de RENNES

Par décision de l'AGE du 30/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 11 rue Roger-Henri GUERRAND Appartement A502 35000 RENNES. Mention au RCS de RENNES.

217J06960

SEBCY

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 59 Rue de la Hamonais
35830 BETTON
522 659 861 RCS RENNES

Aux termes d'une résolution d'assemblée générale en date du 28 septembre 2021, il a été décidé de modifier l'adresse du siège social de la société au 59 Rue Jean Marie Duhamel 35000 RENNES et de modifier en conséquence l'article 4 « siège social » des statuts. Pour avis et mention. La gérance

217J06926

MODIFICATIONS

E-CARHOLD
Société à responsabilité limitée
au capital de 401 000 euros
Siège social : 11 rue léo lagrange
35131 Chartres de Bretagne
882 871 965 RCS RENNES

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant décision de l'associé unique en date du 13/09/2021, il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège social de la SARL e-carhold du 11 rue léo lagrange 35131 Chartres de Bretagne au 18 rue léo lagrange 35131 Chartres de Bretagne. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES.

217J06854

DISSOLUTIONS

JLB Société Civile Immobilière au capital de 3.000 € 59 Rue Jean Duhamel 35000 RENNES RCS RENNES : 790 202 816. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur Sébastien BEAUTE demeurant 59 Rue Jean Marie Duhamel 35000 RENNES est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 59 Rue Jean Duhamel 35000 RENNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis et mention, Le Liquidateur

217J06923

WIZEDATA Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1.000 euros Siège social et de liquidation : 2, rue Courteline 35700 RENNES 842 292 906 RCS RENNES. Par décision unanime des associés du 13/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation. La société BOBENCO SOLUTIONS sise 15, rue du Docteur Lebel 94300 VINCENNES (RCS CRETEIL 524 849 080), représentée par M. Robin PAULETTO, ès-qualité a été nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci et a cessé ses fonctions de présidente au 30/09/2021. Le siège de la liquidation est fixé 2, rue Courteline 35700 RENNES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS.

217J06953

LMJ INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 1500 €
Siège social : 6 Rue du Stade - 35890 LAILLE
891 371 981 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Par décisions de l'associée unique en date du 29/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société LMJ INVEST à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Mme Lucie GARNIER, demeurant au 6 Rue du Stade - 35890 LAILLE a été nommée Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 6 Rue du Stade - 35890 LAILLE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de RENNES. Mention sera faite au RCS de RENNES.

Pour avis

217J06917

DISSOLUTIONS

SCI DE LA VICOMTE
Société civile immobilière
au capital de 1 524.49 euros
Siège social : 2 rue du Domaine
35137 BEDEE
R.C.S. RENNES 321 112 328

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Est nommé en qualité de liquidateur de la société Monsieur Jean-Paul LEGAVRE demeurant 25 La Motte Géret 35137 BEDEE à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : 25 La Motte Géret 35137 BEDEE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis.

217J06814

SCM DEMOUSSEL ET AUTRES Société civile de moyens Au capital de 304,90 € Siège social et siège de liquidation : 14 Place Pierre Poupard - 35450 VAL-D'IZE 350 847 919 RCS RENNES. Par age du 31/08/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation ; Mme Agnès DEMOUSSEL demeurant 9 avenue du Général de Gaulle – 35530 NOYAL-SUR-VILAINE a été nommé comme Liquidateur à compter du 31/08/2021, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14 Place Pierre Poupard – 35450 VAL-D'IZE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS. Pour avis.

217J06863

VERCOUTÈRE, DEGANO, CORDIER et RENOULT
Notaires associés à
SAINT-MALO (35400)
15 boulevard de
la Tour d'Auvergne
Notaires

LAYANNA ADELAIDE
Société civile immobilière (en liquidation)
Capital social : 1.000,00 €
Siège social : 10 allée de Cézembre
35270 BONNEMAIN
RCS SAINT-MALO n° 845049402

AVIS DE DISSOLUTION

Suite au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2021, la collectivité des associés a décidé de :
- Dissoudre volontairement et par anticipation la société à compter du 20 septembre 2021
- Nommer Monsieur ROMAIN BOUEYRES demeurant à SAINT-MALO (35400), 3 rue Léonard de Vinci, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus reconnus par la loi pour procéder aux opérations de liquidation
- fixer l'adresse pour la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation au domicile du liquidateur Le dépôt légal des actes sera effectué au RCS de SAINT-MALO.
Pour avis Le notaire

217J06840

HOTEL HOTEL Société par actions simplifiée unipersonelle au capital social de 3000 € Siège social : 7 rue Frédéric Mistral 35200 RENNES RCS RENNES 809 028 145. Aux termes de l'AGE du 20/09/2021, il a été décidé la dissolution de la société. L'AGE a nommé comme Liquidateur M. Julien GUILLO, actionnaire unique demeurant au 7 rue Frédéric Mistral 35200 RENNES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 7 rue Frédéric Mistral 35200 RENNES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis

217J06856

GILSY Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 500 Euro Siège social : 11 rue de Rennes 35230 NOYAL CHATILLON S/SEICHE 450 906 649 RCS RENNES. Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 7 septembre 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur : - Madame Sylvie POUESSEL, demeurant à RENNES (35000) 46 rue Honoré de Balzac, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à RENNES (35000) 46 rue Honoré de Balzac. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES. Pour avis, le liquidateur

217J06832

JTB IMMO
Société civile en liquidation
au capital de 60.979 €
16, mail Anne-Catherine, Le Quirinal
35000 Rennes
415 106 863 R.C.S. RENNES
(la "Société")

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du procès-verbal de leurs décisions unanimes du 27 septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. Félix JOLIVET, demeurant au 8, rue du Lenn, 56870 Baden, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 8, rue du Lenn, 56870 Baden, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de Rennes.
Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis

217J06878

S.C.I. D.I.A.H.
Société civile immobilière en liquidation au capital de 12.196 €
16, mail Anne-Catherine
35000 Rennes
414 622 134 R.C.S. Rennes
(la "Société")

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du procès-verbal de leurs décisions unanimes du 27 septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société.
Les associés ont nommé comme liquidateur M. Félix JOLIVET, demeurant au 8, rue du Lenn, 56870 Baden, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 8, rue du Lenn, 56870 Baden, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de Rennes.
Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis

217J06879

JARDIN DES RÉMINISCENCES
SARL au capital de 9000 €
Siège social : 5 rue de la Cote d'Emeraude
35830 BETTON
RCS RENNES 819527607

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2021, il a été nommé liquidateur(s) M Garcin Christian demeurant au 10 rue de la Fontaine Budo 56000 VANNES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de RENNES.

217J06883

SCITECHNODENT, SCI au cap. de 3048,98 €, rte.de paris technoparc za. les peupliers 35510 CESSON SEVIGNE. RCS n°382 986 214. L'AGE du 21/08/2021 à 16h a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Simone DUBOIS, la vignette 35770 VERN-SUR-SEICHE, et fixé le siège de liquidation au siège social.

217J06290

AMAC
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social et de liquidation :
10, allée du Mesnil
35135 CHANTEPIE
483 929 444 RCS RENNES

Par décision unanime des associés du 28/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation. Michel CURIS sis 10, allée du Mesnil 35135 CHANTEPIE, a été nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Annick CURIS et Michel CURIS, sis 10, allée du Mesnil 35135 CHANTEPIE ont cessé leurs fonctions de cogérants au 30/09/2021. Le siège de la liquidation est fixé 10, allée du Mesnil 35135 CHANTEPIE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS.

217J06881

HSVB EURL au capital de 500 € 59 Rue Jean Duhamel 35000 RENNES RCS RENNES : 833 388 333. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur Sébastien BEAUTE demeurant 59 Rue Jean Marie Duhamel 35000 RENNES est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 59 Rue Jean Marie Duhamel 35000 RENNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis et mention, Le Liquidateur

217J06924

ASAP.FASHION, SAS à capital variable au capital actuel de 10000€, siège social sis 1 Chemin des Nées - Les Nées, 35550 LIEURON, 822949145 RCS RENNES. Par PV du 22.09.2021, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 22.09.2021 suivie de sa mise en liquidation. A été nommé en qualité de liquidateur M. Patrice CALOT, demeurant à LIEURON (35550) Les Nées Lesné. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Dépôt au RCS Rennes.

217J06893

LIQUIDATIONS

« APNG »
Société Civile Immobilière en Liquidation
au capital de 100 Euros
3 RUE DE L'ILLE
35630 VIGNOC
RCS RENNES 818 725 905

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/08/2021, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31/08/2021 ;
- Déchargé Monsieur Anthony PINAULT demeurant VIGNOC (35560) – 3 Rue de l'Ille de son mandat de liquidateur et donné à ce dernier quitus de sa gestion;
- Constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.
Pour avis,
le liquidateur

217J06876

LIQUIDATIONS

SCI DE LA VICOMTE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524.49 €
Siège social : 2 rue du Domaine
35137 BEDEE
R.C.S. RENNES 321 112 328

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Paul LEGAVRE, liquidateur, demeurant 25 La Motte Géret 35137 BEDEE, a approuvé les comptes de liquidation, à donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Pour avis.

217J06813

S.C.I. SAINT JOSEPH

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 24 696.73 euros
Siège social : 25 La Motte Géret
35137 BEDEE
R.C.S. RENNES 341 020 790

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Paul LEGAVRE, liquidateur, demeurant 25 La Motte Géret 35137 BEDEE, a approuvé les comptes de liquidation, à donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Pour avis.

217J06816

S.C.C.V. PLEIN CENTRE

Au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation : 17, Bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES
RCS RENNES 532 440 120

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décisions extraordinaires en date du 05 novembre 2020, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation et de dissolution de la société. Conformément aux dispositions de l'article R 237.7 du Code de Commerce, ces comptes définitifs seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES en vue de la radiation de la société, accompagnés d'une copie du procès-verbal de l'assemblée ayant approuvé ces comptes et constaté la clôture des opérations. Pour avis Le Liquidateur.

217J06822

LES ROSES Société civile immobilière en liquidation au capital de 762,25 € Siège social et de liquidation : 20 rue des Roses 35235 THORIGNE-FOUILLARD 340 261 965 RCS RENNES. Par décisions du 15/09/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Michel LE BRAS demeurant 20 rue des Roses – 35235 THORIGNE-FOUILLARD et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 15/09/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis.

217J06848

CLOTURE DE LIQUIDATION

S.C.C.V. AR PENITI Au capital de 1 000 euros Siège de liquidation : 17, Bd de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES RCS RENNES 850 407 065. Par décisions extraordinaires en date du 23 septembre 2021, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation et de dissolution de la société. Conformément aux dispositions de l'article R 237.7 du Code de Commerce, ces comptes définitifs seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES en vue de la radiation de la société, accompagnés d'une copie du procès-verbal de l'assemblée ayant approuvé ces comptes et constaté la clôture des opérations. Pour avis Le Liquidateur.

217J06989

SHEDDI SARL au capital de 5000 € Siège social : 29 allée des tilleuls Bureau Sud, étage 2 35000 RENNES RCS RENNES 791737604. Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 29/09/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M JEULAND Sylvain demeurant 75 boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/09/2021. Radiation au RCS de RENNES.

217J06936

SARL unipersonnelle **EVOLUTION TEAM** SARLU en liquidation au capital de 1 000 € Siège social : 10, rue de Lanvaux 35700 RENNES RCS 817 947 849 RENNES. Suivant délibération en date du 20 septembre 2021 l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et la déchargé de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de RENNES. Pour avis Le liquidateur

217J06699

SCITECHNODENT, SCI au cap. de 3048,98 €, rte.de paris technoparc za. les peupliers 35510 CESSON SEVIGNE. RCS n°382 986 214. L'AGO du 21/08/2021 à 20h a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

217J06291

CONVOCATION

CENTRE DE GESTION AGREE INTERCONSULAIRE DE BRETAGNE
Association régie par la loi
du 1er JUILLET 1901
8 B rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES

Mesdames et Messieurs les Adhérents du CENTRE DE GESTION AGREE INTERCONSULAIRE DE BRETAGNE sont convoqués, dans les termes de l'article 28.2 des Statuts du Centre, à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Mercredi 20 octobre 2021 à 18h00 au Château des Pères à PIRÉ SUR SEICHE (35), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :
- Rapport Moral de l'Association
- Rapport Financier : comptes arrêtés au 31/12/2020
- Rapport des censeurs Budget prévisionnel 2021
- Quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat
- Désignation des censeurs
- Questions diverses

Assemblée Générale Extraordinaire :
- Modifications des articles 6 et 31, et création d'un article 33

Conformément aux statuts, les documents relatifs à cette Assemblée Générale sont à la disposition des adhérents pour consultation au siège social du centre, 8 B rue du Pâtis Tatelin à RENNES (35700).
Il est rappelé que chaque membre empêché d'y assister personnellement peut se faire représenter par un autre membre de son collège ; aucun membre ne pouvant détenir plus de trois mandats.

Pour avis,
Le Président du Conseil d'Administration,
Claude GUILLAUME

217J06819

DIVERS

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, curateur de la succession de **Mme TIZON veuve DANET Lucienne**, née le 18/04/1928, décédée le 23/02/2014 à MAURE DE BRETAGNE (35) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0358072180/BS.

217J06991

LOCATION-GERANCE

CAP NOTAIRES
Gwenaëlle KOMAROFF-BOULCH • Emmanuelle CROSSOIR • Romain LAVEIX
SARL titulaire d'Offices Notariaux à La Chapelle des Fougeretz, Saint-Germain-sur-Ille et Melesse
20, route de Saint-Malo - 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Tél. 02 99 66 51 01

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle CROSSOIR, Notaire à SAINT GERMAIN SUR ILLE (35250), le 16 septembre 2021.
La **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE**, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), personne morale de droit public située dans le département de l'Ille et Vilaine, dont l'adresse est à MONTREUIL-LE-GAST (35520), 1 La Métairie, identifiée au SIREN sous le numéro 243500667.
A CONFIE, à titre de location-gérance, à :
La **SNC LE BISTROT SAINT GERMAIN** représentée par Monsieur Nicolas Julien Jonatha EECKHOUT, restaurateur, et Madame Maud Jeanne Josette Guylaine Andrée Alliocha ROUX, restauratrice, demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35250) 3 allée des Courtils, en leurs qualités de co-gérants en vertu des statuts de ladite société.
Un fonds de commerce de bar et petite restauration sis à SAINT GERMAIN SUR ILLE (35250), 7 place de la Mairie, pour une durée de 12 mois à compter du 16 septembre 2021, pour se terminer le 15 septembre 2022.

Pour unique insertion
Le Notaire

217J06818

DIVERS

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 20/07/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme GAUTHIER Denise**, née le 14/01/1927, décédée le 15/09/2017 à MONTFORT SUR MEU (35). Réf. 0358074792/sc. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06807

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 14/09/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme FONTAINE Emilie**, née le 27/04/1927 décédée le 05/12/2016 à TREMBLAY (35). Réf. 0358076962/BS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06791

7JOURS
PETITES AFFICHES DE BRETAGNE
7jours.fr
Abonnez-vous
À chacun sa formule
« Découverte » / 6 mois
couplage magazine + site internet
30 € TTC
Gagnez du temps !
ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur 7jours.fr
Et recevez la newsletter chaque semaine
Paiement sécurisé
PAIEMENT SÉCURISÉ
« Classique » / 12 mois
55 € TTC
« Fidélité » / 24 mois
99 € TTC
LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Annabelle GENNOT-CAILLE
21b rue de Paris - 35500 VITRÉ
02 23 55 99 34
Notaires

AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

"M. Guy Michel Joseph Jules CHARIL, retraité, né à ERBREE (35500), le 25 juin 1942 et Mme Annick Marie FERRON, retraitée, née à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35130), le 30 juillet 1950, demeurant ensemble à POCE LES BOIS (35500), 2 T rue du Fief Julien, mariés à la Mairie de LA GUERCHE DE BRETAGNE (35130), le 28 novembre 1969, sous le régime légal, ont procédé à un aménagement du régime par adjonction d'une clause de préciput. L'acte a été reçu par Me Annabelle GENNOT-CAILLE, notaire à VITRE, le 27 Septembre 2021. Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Annabelle GENNOT-CAILLE"

217J06882

Emeraude Notaires Saint-Malo
Pierre-Luc VOGEL
Alain GAUTRON & Nicolas OREAL
51, Boulevard Douville 35400 SAINT-MALO
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alain GAUTRON, Notaire à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, CRPCEN 35104, le 29 septembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jackie Charles RIVIERE, retraité, et Madame Claudine Maria MARTEL, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (35430) 3 rue de la Beuzais.
Monsieur est né à LA ROCHELLE (17000) le 3 mars 1946,
Madame est née à SAINT-MALO (35400) le 5 février 1951.
Mariés à la mairie de DOL-DE-BRETAGNE (35120) le 18 décembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Alain GAUTRON, Notaire à SAINT-MALO.
En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de SAINT-MALO.
Pour insertion
Le notaire.

217J06940

Suivant acte reçu par Maître Gaëlle BUNEL, Notaire à CHANTEPIE (35135), le 24 septembre 2021, Monsieur Jean-Charles Francis Fernand **GODET**, retraité, né à RENNES (35000), le 26 juin 1950 et Madame Josette Germaine Yvette **IZABELLE**, retraitée, née à RENNES (35000), le 27 décembre 1950, demeurant ensemble à CHANTEPIE (35135), 7 allée du Vercors, mariés à la Mairie de RENNES (35000), le 28 avril 1973, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable, ont procédé au changement de leur régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens présents et à venir avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant. Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Gaëlle BUNEL, Notaire à CHANTEPIE (35135), où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du Tribunal judiciaire de RENNES. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Maître Gaëlle BUNEL

217J06802

DIVERS

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 14/09/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. LE BOLLOCH Philippe**, né le 29/11/1960 décédé le 07/10/2019 à RENNES (35). Réf. 0358077013/BS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06837

DIVERS

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 14/09/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme AUBERT Sylvie**, née le 12/07/1964 décédée le 12/07/2019 à RENNES (35). Réf. 0358076979/BS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06804

SUCCESSION

Par décision du TJ de RENNES en date du 14/09/2021 le Directeur régional des finances publiques de l' Ille-et-Vilaine, Pôle GPP, Ave Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. LEBRU Alain**, né le 02/02/1950 décédé le 29/11/2019 à RENNES (35). Réf. 0358076986/BS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

217J06810

VENEZIA HOSTEL

Société à responsabilité limitée
au capital de : 25 000 euros
Siège social : 27 rue Dupont des Loges
35000 RENNES
832 290 795 RCS RENNES

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal du 30 septembre 2021, l'assemblée, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

217J06919

ENVOI EN POSSESSION

Me Laurent FRANÇOIS & Me Jean-Christophe MACÉ
Notaires
16, Bd de Rochebonne
35400 SAINT-MALO PARAMÉ
Office Notarial de Rochebonne

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 octobre 2020, **Monsieur Paulo José ROCHA ALEXANDRE**, demeurant à NOYAL-SOUS-BAZOUGES (35560) lieu-dit "La Vallée Misson", né à FARO, (PORTUGAL) le 24 juillet 1966, célibataire. Ayant conclu avec Madame Christèle Chantal Marie BELOT un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 19 septembre 2020, enregistré à la mairie de NOYAL-SOUS-BAZOUGES le 19 septembre 2020. Décédé à RENNES (35000) le 23 juin 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Christophe MACÉ, notaire à SAINT-MALO, le 21 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Christophe MACE, notaire à SAINT-MALO (35400) 16, Bd de Rochebonne, référence CRPCEN : 35085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

217J06829

SCP ODY & ODY-AUDRAIN
Notaires associés
8 rue du 8 mai 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
4 mail Robert Schuman 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS
Tél : 02 99 96 61 62
Notaires

OPPOSITION DROITS LEGATAIRES UNIVERSELS

Suivant testament olographe en date du 23 avril 2008, Mme Marie-Jeanne Hyacinthe Berthe MACE, demeurant à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, 63 faubourg de Rennes, née à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, le 16 septembre 1925, veuve de Mr Félix Lucien Léon Marie Joseph PELTIER et décédée à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, le 13 mai 2021 a institué deux légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Pascal ODY, suivant procès-verbal du 28 septembre 2021, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été déposées au greffe du Tribunal Judiciaire de RENNES. Dans le mois suivant cette réception, les oppositions à l'exercice de leurs droits par les légataires universels pourront être formées par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascal ODY, Notaire associé à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35130), 8 rue du Huit Mai. En cas d'opposition, les légataires universels seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

217J06911

DIVERS

SARL BRITANNIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 4 Boulevard de la Robiquette
35760 SAINT GREGOIRE
441 437 118 RCS RENNES

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal du 30 septembre 2021, l'assemblée, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

217J06921

DINAN INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Allée Châteaubriand
35760 SAINT-GREGOIRE
879 821 924 RCS RENNES

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal du 30 septembre 2021, l'assemblée, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

217J06922

OFFICE NOTARIAL Me Aurélie CLOTEAU
25 avenue du Général PATTON 35470 BAIN DE BRETAGNE
02.23.31.30.39 / aurelie.cloteau@notaires.fr

ENVOI EN POSSESSION

Monsieur André Auguste Marie CHARPENTIER, demeurant à GRAND-FOUGERAY (35) 35 rue de la Paix, né à GRAND-FOUGERAY (35), le 4 novembre 1946, décédé à GRAND-FOUGERAY (35) le 14 août 2021.
Aux termes d'un testament olographe fait à GRAND FOUGERAY, en date du 20 juin 1998, la personne décédée a institué pour légataires universelles :
Madame Sandrine ROUAULT demeurant à BAIN-DE-BRETAGNE (35) 6 Le Carrefort.
Madame Maryse ROGER demeurant à VANNES (56) 1 Bis rue de Beg Er Yard.
Le testament été déposé au rang des minutes de Maître LUCAS, notaire à BAIN DE BRETAGNE, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 16 septembre 2021.
Date d'accusé réception dépôt du testament au greffe : 27/09/2021
Notaire chargé de la succession : CLOTEAU Aurélie, 25 avenue du Général Patton, aurelie.cloteau@notaires.fr / 02.23.31.30.39
Cet envoi en possession a lieu en l'absence de l'existence d'héritiers réservataires.
Me Aurélie CLOTEAU

217J06963

TRENTE CINQ NOTAIRES

TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe, en date à VERN SUR SEICHE du 23 mars 2007, **Monsieur Jean-Michel Alain GARCIA**, en son vivant Conducteur de ligne automatisée, veuf non remarié de Madame Gisèle Josette Marie Françoise GUILLAUME, demeurant à VERN SUR SEICHE (Ille-et-Vilaine) 4, hameau de l'Abbaye, né à RENNES (Ille-et-Vilaine) le 13 août 1963, n'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, de nationalité française, décédé à VERN SUR SEICHE (Ille-et-Vilaine) le 9 juillet 2021, a institué un légataire universel. Ce testament, déposé au rang des minutes de Me PICARD-DAVID, notaire à BRUZ, suivant procès-verbal du 22 septembre 2021, dont copie authentique a été reçue au Tribunal Judiciaire de RENNES le 28 septembre 2021. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Charlotte PICARD-DAVID, notaire à BRUZ (35170), 28 rue Alphonse Legault, notaire chargé du règlement de la succession. Pour avis.

217J06983

DIVERS

MSEA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue Joséphine Baker
35135 CHANTEPIE
881 879 738 RCS Rennes

NON DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal du 30 septembre 2021, l'assemblée, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, à décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

217J06841

LIXIA ATLANTIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 13 rue de Primauguet
35700 RENNES
883 169 443 RCS RENNES

NON DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal du 30 septembre 2021, l'associé unique, Monsieur Eric COUDRAIS, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

217J06929

MODIFICATIONS

GUILLOTIN - LE BASTARD
& ASSOCIÉS
Conseil et contentieux
AVOCATS
2 B rue de la Huguenoterie
Immeuble Alchimie - 35000 RENNES
02 99 66 02 22

R2BP
Société par actions simplifiée
Ancien capital : au capital de 16 000 €uros
Nouveau capital : au capital de 35 000 €uros
Siège social : 21 rue Marcel Sembat – 35000 RENNES
RCS RENNES 890 069 115

MODIFICATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 10/09/2021, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 19 000 € pour le porter de 16 000 € à 35 000 €par émission de 1 900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, assortie d'une prime d'émission de 11,25 €
Le capital social est désormais fixé à la somme de 35 000€.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : 16 000 €
Nouvelle mention : 35 000 €
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis

217J06631

Athéis
ATHEIS
experts-comptables

BERNICOT ETIENNE
SCM au capital de 2 000 €
Siège social : 42 rue Alexis Rey
35440 MONTREUIL SUR ILLE
839 994 159 RCS RENNES

NOMINATION D'UN COGERANT - CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2021, les associés ont nommé Laura DERENNES, demeurant 7 rue de la Hauteville – 35440 MONTREUIL-SUR-ILLE, en qualité de cogérante pour une durée indéterminée en remplacement de Mathieu BERNICOT, démissionnaire et modifié la dénomination sociale pour adopter celle de DERENNES ETIENNE et de modifier l'article 2 des statuts. Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Pour avis, la Gérance

217J06783

AVIS RECTIFICATIF

MFU
SAS au capital de 40 000 €
Siège social Launay Quéro-Breteil
35160 MONTFORT SUR MEU
RCS RENNES 399 519 651

JPZ
SAS au capital de 5000 €
Siège social 13 Rue du Muguet
35750 IFFENDIC
RCS RENNES 902 509 520

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal « 7 jours – Les petites Affiches de Bretagne » en date du 11.09.2021 concernant les sociétés MFU et JPZ ci-dessus désignées, il fallait lire « la société MFU adonné en location-gérance à la société JPZ, son fonds de commerce de Brasserie, exploité sous l'enseigne « Le côté des saveurs », à MONTFORT SUR MEU » en lieu et place de « la société MFU a donné en location-gérance à la société JPZ, son fonds de commerce de restauration, exploité sous l'enseigne « Le côté des saveurs », à MONTFORT SUR MEU. Mention au RCS de RENNES. Pour avis.

217J06801

MACADAMIA,
SAS au capital de 5 000 €
6 RUE HENRI SELLIER
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
RCS n°842 512 691 RENNES

AJOUT D'ACTIVITE

L'assemblée générale exceptionnelle du 30/06/2021, l'activité suivante a été ajoutée à l'objet social : « DISTRIBUTION TOUS RESEAUX DE COMPLEMENTS ALIMENTAIRES POUR HUMAINS ET ALIMENTS COMPLEMENTAIRES POUR ANIMAUX. CONSEIL EN VENTE, REVENTE, MERCHANDISING, MARKETING, VENTE SUR INTERNET ».

217J06124

PRIVATE MARKET EXCHANGE SAS au capital de 30004 € Siège social : 5 rue Frain de la Gaulayrie 35500 VITRÉ RCS RENNES 884 915 992. Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/07/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 30004 à 35112 € à compter du 27/08/2021. Modification au RCS de RENNES.

217J06787

annoncelegale@7jours.fr

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ille-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont diffusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.

2021-09-22 - Vendeur : FERLICOT JEAN CHRISTOPHE MICHEL
Acheteur : SNC MOLLET

Activité : un fonds de commerce de bar, journaux, jeux, auquel est annexé une gérance de débit de tabac (numéro 3500216C) exploité à SAINT MALO (35400), 21, Place de l'Eglise, connu sous le nom «LE SAINT-IDEUC» prix : 175 000,00 EUR. Oppositions seront reçues à ST-MALO 9 rue de Toulouse, au siège de l'OFFICE NOTARIAL DE LA CITE SAINT MALO INTRA MUROS, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

2021-09-28 - Vendeur : SAS LOUVEL – Acheteur : LE BIGNON

Activité : restauration, traiteur, fabrication de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, brasserie. Adresse : 10 Rue du Bignon 35000 Rennes France. Prix : 80 000.00 euros. Opposition : Election de domicile : MAITRE MAXIME MILET 4 Voltaire 35000 Rennes pour la validité et dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2021-09-23 - Vendeur : CUISINE & VOUS– Acheteur : LE FÛTOIR

Activité : branche de fonds de commerce de restauration, conception, fabrication et vente de repas à emporter ou à consommer sur place, notamment à destination de la restauration d'entreprise, vente d'aliments, de produits d'épicerie fine, de plats à manger sur place ou à emporter.
Adresse : 74 Rue de Rennes 35510 Cesson-Sévigné France. Prix : 91 250.00 euros
Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce. Election de domicile : Cabinet ACT YOU 2 Avenue Charles Tillon 35000 Rennes

2021-09-22 - vendeur : ROGER MICHEL – Acheteur : SRP FERMETURES

Activité : fonds artisanal de serrurerie, électricité basse tension, vente, Adresse : 64, Bis Rue de Vern, 35200 RENNES. Prix : 210 000,00 EUR. Oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu (64 bis, Rue de Vern, 35200 RENNES) pour la validité, et pour la correspondance au Cabinet ALTEC AVO'K, 4 Parc de Brocéliande, 35760 SAINT GREGOIRE. Avis de modification au RCS de RENNES.

2021-09-22 - Vendeur : MOY & TALBOURDET – Acheteur : K&S BROZH

Activité : boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, chocolaterie, salon de thé, petite restauration, sandwicherie, traiteur, vente à emporter de tous produis connexes. Adresse : 4 Route Nationale 35650 Le Rheu France. Prix : 400000.00 euros.
Opposition : Election de domicile au fonds vendu et pour la correspondance : CABINET GAIGNARD - SELARL D'AVOCAT 4 Rue du Pré Botté 35000 Rennes dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

© Apjo Studio

LAURENT ROISNEL
ASSURANCES
Agent Général AXA

40, rue du Bignon 35135 CHANTEPIE
Téléphone 02 99 41 43 04 - Télécopie 02 99 41 66 81
www.roisnel-assurances.fr

RD PLOMBERIE
l'artisan de vos projets

Plomberie
Chauffage
Rénovation de salle de bains
Electricité
Aménagement intérieur

35740 Pacé - 06 82 13 08 77 - contact@rdplomberie.fr - www.rdplomberie.fr

06 80 40 18 24
Soyer
Electricité Générale
Particuliers & Entreprises
contact@soyer-electricite.com
Electricité - Réseaux informatiques - Chauffage - Ventilation - Alarmes

CRÉABOIS
les agenceurs menuisiers
Z.A. de la Roche - 35160 MONTERFIL
Tél. 02 99 07 98 60 - Fax 02 99 07 42 75 - contact@creabois.net
www.creabois.net

Garel
Conseil & Peinture
www.garel-peinture.fr

Vous avez un projet de peinture, papier peint, staff, moquette, sol, ravalement façades, isolation thermique...
Rencontrons-nous !
Tél Rennes : 02 99 65 21 70
Tél Guer : 02 97 22 12 18
10 rue du Pré du Bois - 35000 RENNES

Dolce
Carrelage
Carrelage Rénovation Conseils Mosaïque
Faïence Chape Qualité Pierres
Village des Artisans 2
ZAC Les Touches
Boulevard de l'Odet
35740 PACÉ
contact@dolcecarrelage.fr
02 99 65 36 44
Port. 06 62 96 38 83

LAURENT ROISNEL ASSURANCES

40, rue du Bignon 35135 CHANTEPIE - www.roisnel-assurances.fr

ARCHITECTURE | ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR | DESIGN GLOBAL

12-14 rue Claude Bernard 35000 Rennes
02 90 01 40 33
wunder.architectes@gmail.com

NOUS SUIVRE !

wunder
architectes